



REussir ensemble

Face à un marché de l'énergie en profonde mutation, dont l'approvisionnement en suffisance et l'exploitation de sources renouvelables et respectueuses de l'environnement sont au cœur de l'enjeu, Romande Énergie favorise activement le développement et la formation de ses équipes.

En 2005, l'entreprise a sollicité ses collaborateurs de participer à un concours photographique sur le thème « L'Énergie et la Nature ». La motivation et la créativité ont été au rendez-vous et nous vous présentons dans ce rapport, en page 23, les trois projets gagnants. Toutes nos félicitations.

Mais, le défi à relever ne trouve son sens que dans le bien-être et la satisfaction des 190 000 ménages que nous alimentons en électricité et qui utilisent notre énergie au quotidien. Tel est le thème général des illustrations de ce rapport. A tous, nous disons merci !

Illustration de couverture: Mme Evelyne Saugy, Bobine automnale (1^{er} prix du concours).

ABRÉVIATIONS DES UNITÉS UTILISÉES

• ÉNERGIE

1 kWh	= 1 kilowattheure
1 MWh (mégawattheure)	= 1000 kWh
1 GWh (gigawattheure)	= 1 million de kWh
1 TWh (térawattheure)	= 1 milliard de kWh (= 1000 GWh)

• CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	= 1 kilovoltampère
1 MVA	= 1 mégavoltampère (1000 kVA)

• PUISSANCE

1 kW	= 1 kilowatt
1 MW (mégawatt)	= 1000 kW

• TENSION

1 kV	= 1000 volts
------	--------------



SOMMAIRE

Présentation du Groupe	4
Editorial du président	6
Commentaires du directeur général	9
Réseaux, production et études	14
Marketing et vente	16
Autres réalisations et activités en 2005	20
Politique des ressources humaines	21
Management des risques	24
Direction et cadres	25
Chiffres clés	28
Zone alimentée	30
Production et consommation	31
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
PARTIE FINANCIÈRE	54



La Compagnie vaudoise d'électricité, société faîtière du Groupe, détient la totalité du capital-actions de Romande Énergie SA qui est la société opérationnelle et qui apparaît donc au premier plan pour le public. La composition des conseils d'administration de la CVE et de Romande Énergie est identique. Du fait de cette intégration très étroite, nous désignons notre entreprise par «Groupe CVE-Romande Énergie» et nous décrivons dans ce rapport l'ensemble des activités des sociétés affiliées. Mais la seule société cotée en Bourse, dont nous publions ici les comptes, est la Compagnie vaudoise d'électricité, dont le siège est à Morges.

Depuis ses origines, l'essentiel de l'activité du Groupe consiste dans la production, la distribution et la vente d'énergie électrique.

La CVE (Compagnie vaudoise d'électricité) est la société faîtière, cotée en Bourse. Elle n'a pas d'activité opérationnelle. L'Etat de Vaud d'une part, et les communes vaudoises prises dans leur ensemble d'autre part, en sont les plus gros actionnaires.

Romande Énergie est la société opérationnelle. Avec ses trois sociétés filles, la **Société électrique Vevey-Montreux (SEVM)**, la **Société électrique du Bas-Valais (SEBV)** et la **Société des forces motrices du Grand-St-Bernard (FGB)**, elle représente l'essentiel des activités du Groupe.

Les participations dans **EOS Holding** et les **Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL)** ont un caractère stratégique pour l'approvisionnement du Groupe.

EOS Holding a été fondée le 26 mars 2002 par Romande Énergie SA, les Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF)*, l'Electricité Neuchâteloise SA (ENSA)*, les Services Industriels de Genève (SIG) et de Lausanne (SIL), et les Forces Motrices Valaisannes (FMV). La production et le transport d'énergie sont assurés par la société EOS, et les activités commerciales ont été confiées à Avenir et EOS Trading SA. En 2003, EOS, Grande Dixence SA et Forces motrices valaisannes SA se sont associées pour créer HYDRO Exploitation SA, qui a été chargée de la maintenance et de l'exploitation de leurs sites de production hydraulique ou en participation. Romande Énergie confiera la maintenance de ses aménagements hydroélectriques à HYDRO Exploitation SA dans le courant 2006. Romande Énergie reste propriétaire des ouvrages et en gère la production électrique.

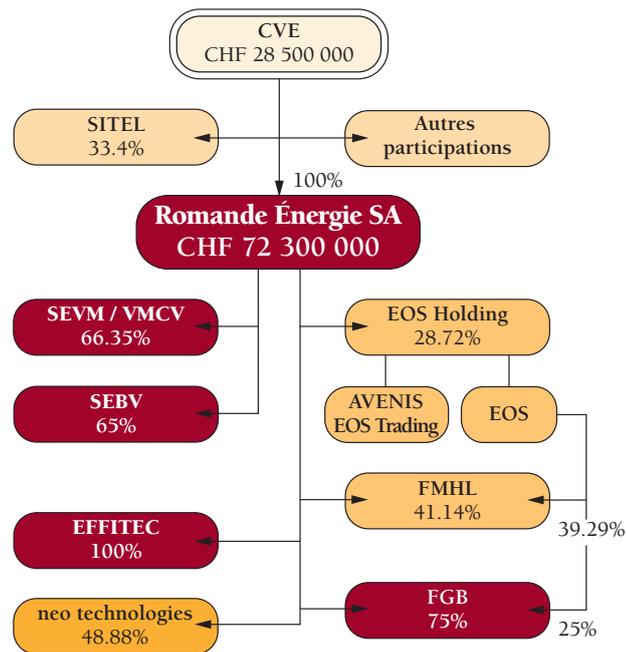
Effitec SA a été créée à fin 2002 pour assurer les contrôles initiaux et périodiques de sécurité des installations électriques dans les bâtiments.

neo technologies SA, fondée au début 2004 avec les Services Industriels de Lausanne et de Lutry, a pour but d'assurer des services informatiques aux partenaires.

Dans les «télécom», la CVE possède 33.4 % du capital de **Sitel SA**, les 66.6 % restants étant détenus par Cablecom S.à.r.l. Sitel gère quelque 75 000 prises de télé-réseau, essentiellement dans le canton de Vaud, ainsi qu'un réseau de télécommunications.

Dans les «autres participations», on trouve les parts de la CVE dans le capital de nos clients-distributeurs ainsi que dans des domaines connexes.

* EEF et ENSA ont maintenant fusionné sous le nom de Groupe E SA.



AVENIS	Sociétés de trading et de commercialisation d'énergie électrique
EOS Trading	
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité
EFFITEC	Contrôle des installations électriques intérieures
EOS Holding	Gestion d'EOS et d'AVENIS EOS Trading
EOS	Energie Ouest Suisse (production/transport)
FGB	Société des forces motrices du Grand-St-Bernard
FMHL	Forces Motrices Hongrin-Léman
neo technologies	Société d'informatique commune à Romande Énergie, SI Lausanne et SI Lutry
SEBV	Société électrique du Bas-Valais
SEVM	Société électrique Vevey-Montreux
VMCV	Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve, intégrés à SEVM
SITEL	Société interrégionale de télétransmission

Etat au 10 avril 2006

DES RÉSULTATS RÉJOUISSANTS

L'exercice 2005 s'achève une nouvelle fois sur d'excellents résultats qui seront commentés plus loin par la direction générale. On pouvait s'y attendre, puisque les conditions-cadres sont encore favorables à nos activités et que la gestion du Groupe a été rigoureuse. Pourtant, pour maintenir la prospérité de nos sociétés, nous devons nous préparer à des lendemains très exigeants. Nous avons donc poursuivi nos travaux dans ce sens.

LOI FÉDÉRALE, DÉCRET CANTONAL

Après plusieurs années d'incertitudes, 2005 marque un tournant pour notre Groupe et pour l'ensemble de la branche. Le caractère inéluctable de l'ouverture du marché de l'électricité est aujourd'hui admis. Nous avons dit que notre préférence allait vers un cadre légal pour cette phase de transition. Aucune des entreprises de la branche ni aucun de nos clients n'aurait en effet intérêt à ce que cette réorganisation en profondeur se mette en place de manière anarchique et dans le désordre.

Vraisemblablement, la LApEl (Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité) sera sous toit en 2006 pour une application dès la mi-2007 ou le début 2008. Elle devrait offrir une liberté de choix du fournisseur pour les grands consommateurs, en première étape, puis pour tous les consommateurs dès 2012. Cet échéonnement nous paraît raisonnable.

En attendant la législation fédérale, le Grand Conseil vaudois a adopté en avril 2005 un nouveau décret sur le secteur électrique. Il est entré en vigueur le 1^{er} novembre mais doit encore être complété par des dispositions d'exécution avant de déployer ses pleins effets. Il a notamment pour but d'empêcher une ouverture sauvage du marché dans le canton. Certaines communes de la Riviera vaudoise, craignant pour les ristournes qu'elles reçoivent en proportion de l'électricité consommée sur leur territoire, ont interjeté un recours au Tribunal fédéral contre ce décret. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Ce nouveau décret rétablit l'égalité de traitement entre les compagnies du canton en libérant notre Groupe d'un certain carcan juridique qui réglait divers aspects de notre organisation sans nous apporter de contreparties

tangibles. L'abrogation du décret de 1951 nous permet de proposer à l'assemblée générale des actionnaires 2006 une révision des statuts pour les adapter aux tendances actuelles de la gouvernance d'entreprise.

VEILLER À UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT

L'amélioration générale de la conjoncture, les conditions climatiques particulières et l'indisponibilité de la centrale nucléaire de Leibstadt pendant plusieurs mois ont abouti à gommer le solde excédentaire que présentait depuis longtemps le bilan électrique suisse. Pour la première fois, les importations ont atteint le même volume que les exportations. L'année 2006 s'annonce tout aussi serrée.

En Europe, pour des raisons conjoncturelles mais également structurelles, climatiques et techniques, les prix d'approvisionnement de l'électricité ont fortement augmenté. Cette expérience nous amène à répéter la nécessité pour la Suisse de renforcer sa production propre et de diversifier ses sources d'approvisionnement. Nous devons éviter de créer, comme pour le pétrole, une situation inconfortable de dépendance excessive vis-à-vis de l'étranger.

UN PÔLE ÉLECTRIQUE FORT EN SUISSE OCCIDENTALE, AVEC LA COLLABORATION D'UN GRAND ACTEUR EUROPÉEN.

Un consortium à majorité suisse a signé le 29 septembre 2005 des accords pour conclure, sous certaines conditions, les contrats permettant l'acquisition des 55.6% d'actions Motor-Colombus détenues par UBS.

Les bases nécessaires à l'établissement d'une solution industrielle durable dans le secteur de l'électricité en Suisse occidentale devraient ainsi être rapidement mises en place. Ces accords prévoient le regroupement d'Atel (Aar et Tessin d'Electricité) et d'EOS Holding en partenariat avec notre grand voisin EDF. La volonté commune est de donner naissance, à terme, à une nouvelle entreprise électrique forte, active à l'échelle européenne dans la production, le trading et le transport à haute et très haute tension et bénéficiant d'une position de leader sur le marché suisse.

Les partenaires suivants ont participé à la transaction :

- Un consortium des actionnaires minoritaires suisses d'Atel pour 14.7% (EBM / Elektra Birseck à Münchenstein, EBL / Elektra Baselland à Liestal, le canton de Soleure, IB Aarau, AIL / Aziende Industriali di Lugano SA et WWZ / Wasserwerke Zug AG);
- EOS Holding à Lausanne pour 16.4%;
- EDF pour 17.3%;

Atel acquérant le solde de 7.2%.

La structure actionnariale de ce nouvel ensemble paraît équilibrée. Elle est en outre ouverte à d'autres partenaires. Le Groupe CVE – Romande Énergie, qui sera indirectement actionnaire de la nouvelle entité, profitera à terme de la sécurité d'approvisionnement offerte par cette plate-forme européenne.

LA STRATÉGIE DU GROUPE MISE À JOUR

A fin 2005, le conseil d'administration a adopté une révision de la stratégie pour l'adapter à l'évolution générale. Les grands axes de cette stratégie peuvent être sommairement résumés de la manière suivante :

- Augmentation des capacités de production par la participation à de nouveaux aménagements.
- Appui au développement d'énergies renouvelables, afin notamment d'offrir cette option à ceux qui le désirent.
- Elargissement des activités de distribution et développement des activités commerciales en collaborant avec d'autres entreprises électriques, de manière à rentabiliser au mieux nos services commerciaux et centraux.
- Gestion optimisée des actifs dans les réseaux de distribution et la production.
- Recherche accrue de la performance et des résultats dans tous les secteurs de l'entreprise.

Les contraintes commerciales sont toujours plus présentes mais l'entreprise conserve une volonté marquée de service public : offrir des prestations irréprochables et au meilleur prix aux entreprises et à la population vaudoises et du Bas-Valais.

ACTIONNARIAT CVE

Une convention d'actionnaires a été conclue en cours d'année entre l'Etat de Vaud, une cinquantaine de communes vaudoises et la Banque Cantonale Vaudoise afin de confirmer leurs droits de préemption réciproques sur les actions de la CVE, et maintenir ainsi la majorité du capital-actions en main des pouvoirs publics. Cet accord s'inscrit dans la ligne voulue par le Décret du Grand Conseil du 5 avril 2005. Quelque septante communes supplémentaires ont adhéré à cette convention au début 2006, portant la part des signataires à 53.27% du capital. Cette convention demeure ouverte aux autres communes actionnaires de la CVE.

RÉDUCTION DES TARIFS DU GROUPE

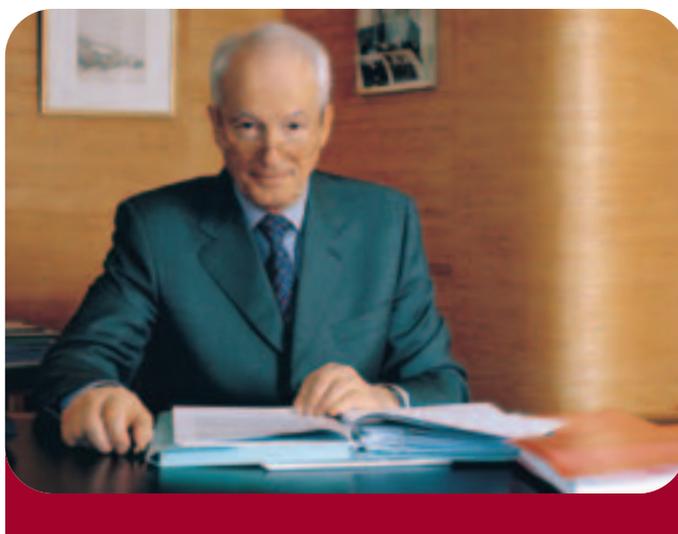
Après une première baisse des prix au début avril 2005, représentant CHF 30 millions en année pleine, nous avons introduit une nouvelle réduction pour un montant de CHF 16 millions au 1^{er} janvier 2006, malgré une hausse de nos coûts d'approvisionnement de l'ordre de CHF 20 millions.

Ces importantes réductions de prix ont été rendues possibles par la recherche permanente d'efficacité dans tous les domaines. L'évolution du marché, notamment celle des prix d'approvisionnement, dictera la suite de l'évolution de notre politique tarifaire. En l'état, aucun engagement ne saurait raisonnablement être pris.

REMERCIEMENTS

Au moment de remettre la présidence du Groupe en de nouvelles mains, je tiens à remercier nos actionnaires pour leur confiance et leur attachement à la société. J'exprime aussi ma reconnaissance au Conseil d'Etat, pour le soutien qu'il a constamment apporté à notre Groupe. Ma gratitude va encore et tout naturellement à mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement et pour l'état d'esprit toujours positif qui a présidé à nos travaux. Enfin, j'adresse de chaleureux remerciements à M. Pierre-Alain Urech et à son équipe de direction, qui ont réalisé un travail remarquable pour contribuer à redéfinir la stratégie, rationaliser et professionnaliser les activités, et permettre au Groupe d'affronter les défis futurs dans les meilleures conditions possibles. J'associe à ces remerciements les collaboratrices et les collaborateurs de Romande Énergie, dont je n'ignore pas les efforts pour atteindre les buts fixés et assurer au jour le jour l'exploitation des aménagements et des réseaux dans l'intérêt de la communauté vaudoise et bas-valaisanne.

Marc-Henri Chaudet
Président



Défis et compétition sur tous les fronts

RÉSULTATS 2005

Les résultats financiers de notre Groupe sont restés très bons, malgré les baisses tarifaires appliquées volontairement depuis le mois d'avril 2005. Le bilan présente une solidité réjouissante. Nous devons toutefois rester vigilants car le contexte devient plus difficile et plus concurrentiel et nous avons nettement perçu l'année dernière les premiers signes de cette situation nouvelle.

La consommation d'électricité sur notre réseau et ceux de nos clients-distributeurs a fortement augmenté en 2005. Au total, nos ventes ont atteint 2 505 GWh, soit 3.6% de plus qu'en 2004. Nous avons par ailleurs vendu 91 GWh sur le marché, chiffre comparable à celui de l'année précédente. Grâce à la forte croissance de la consommation, et malgré la baisse tarifaire que nous avons appliquée à partir du 4^e mois et qui équivalait à CHF 30 millions sur une année (à ventes égales), le chiffre d'affaires net s'établit pratiquement au même niveau qu'en 2004, soit à CHF 482 millions.

Les prix d'approvisionnement ont fortement augmenté, et comme la production propre du Groupe est restée très inférieure à la moyenne multiannuelle en raison de la faible hydraulicité, ils ont pesé sur les résultats.

Le bénéfice du Groupe se monte à CHF 124.6 millions (+2.8%). Le résultat opérationnel est de CHF 135.7 millions, soit 2% de moins par rapport à 2004. Les fonds propres (1.15 milliard de francs) atteignent 70% du total du bilan (31.12.2004: 69%).

LE CADRE GÉNÉRAL DE NOS ACTIVITÉS

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) devrait être adoptée dans sa version définitive par les Chambres fédérales au début de l'été ou en automne 2006. Elle instituera sans doute une ouverture du marché en deux étapes: mi-2007 ou début 2008 pour les grands consommateurs, et dès 2012, vraisemblablement, pour tous les autres. Un contrôle strict des prix de l'acheminement sur les réseaux prendra effet, lui, dès l'entrée en vigueur des premières dispositions.

Romande Énergie est prête à travailler dans un marché ouvert, la situation de concurrence étant bénéfique à tout développement d'activités.

Dans l'intervalle, le décret du Grand Conseil vaudois du 5 avril 2005 a confirmé le monopole de la fourniture de courant des entreprises opérant présentement sur sol vaudois. Pour autant qu'il ne soit pas invalidé par le recours pendant au Tribunal fédéral, le décret cessera ses effets à l'entrée en vigueur de la législation fédérale. En attendant, il précise les obligations de service universel des entreprises électriques vaudoises et exige de toutes un calcul transparent et public des timbres d'acheminement. Dans le cadre d'un projet intitulé «Harmonie», le Conseil d'Etat réunit les acteurs vaudois de la branche pour chercher des voies de collaboration entre eux. Le travail a commencé. L'apprentissage du «travailler ensemble» requerra un profond changement des mentalités.

L'APPROVISIONNEMENT DU GROUPE

L'approvisionnement du Groupe repose sur sa production propre (pour un petit cinquième), sur des contrats d'approvisionnement à long terme avec EOS et la Raffinerie Tamoil de Collombey (pour trois cinquièmes), et enfin, sur nos achats au marché libre de l'énergie. Le prix du kWh sur ce marché a fortement augmenté en 2005, que ce soit pour les achats «spots» (à court terme) ou les achats à moyen terme. Même si les quantités que nous avons achetées sur ce marché ne représentent que 27% de notre approvisionnement, cette hausse des prix a augmenté nos charges de quelque CHF 21.9 millions. Et la tendance à la hausse s'est confirmée très nettement en ce début 2006.

LA STRATÉGIE DU GROUPE

Adoptée à la fin de l'année après des études approfondies du marché suisse et européen, ainsi que de la structure de la branche et des forces et faiblesses de notre Groupe, la stratégie développée par la direction bénéficie d'un fort soutien du conseil d'administration et d'une adhésion stimulante des cadres et du personnel de Romande Énergie.

Nous avons dénommé notre stratégie « O.S.E.R. », un acronyme qui exprime bien l'esprit dans lequel nous nous apprêtons à relever les défis passionnants qui nous attendent. La stratégie « O.S.E.R. » s'appuie sur quatre axes principaux qui sont autant de valeurs fondamentales auxquelles chaque collaboratrice et collaborateur peut désormais se référer :

O pour Ouverture

- Développement des relations avec des partenaires existants et potentiels, y compris hors canton
- Acquisition de nouvelle clientèle
- Développement d'activités dans de nouveaux domaines
- Adaptation de l'offre actuelle des produits-services.

S pour Solidité

- Renforcement du taux de production propre
- Renforcement des relations avec des partenaires de production
- Stratégie d'approvisionnement à moyen et long termes sur le marché
- Renforcement des relations avec notre actionnariat.

E pour Efficacité

- Développement de nos performances opérationnelles et financières: renforcement de notre rentabilité (produits, coûts d'exploitation et d'administration, etc.)
- Gestion saine des actifs: Asset Management des réseaux et des aménagements de production
- Poursuite de la recherche de synergies avec d'autres sociétés électriques (partenariats)
- Promotion du kWh : par exemple renforcement de la promotion des pompes à chaleur.

R pour Responsabilité

- Garantir la sécurité et le confort d'approvisionnement
- Favoriser le développement et l'utilisation des énergies renouvelables
- Faire preuve d'une attitude citoyenne
- Etre un employeur moderne et attractif.

A l'aube de la libéralisation de notre marché, nous devons oser prendre notre destin en main et nous ouvrir à de nouveaux horizons, à de nouvelles méthodes également, lorsque cela est nécessaire. Nous pourrons

nous appuyer sur nos nombreux atouts. Finalement, nous voulons bâtir notre avenir sur des valeurs morales et éthiques exemplaires, exprimant notre responsabilité d'entreprise citoyenne.

ESPRIT D'ÉQUIPE ET CULTURE D'ENTREPRISE

Toute l'entreprise, tous ses collaborateurs doivent œuvrer dans une même direction et mettre en pratique les mêmes valeurs de service à la clientèle. Chacun à son poste, dans sa fonction, a le devoir de contribuer au bon fonctionnement de nos unités et à l'exploitation optimale des ouvrages de production et des réseaux. Enfin, à tous les niveaux, il est demandé de veiller à la sécurité du travail et à la prévention des accidents, pour le bien de notre personnel, de celui des entreprises que nous mandatons et du public. Les résultats des actions entreprises en 2005 dans ce domaine sont réjouissants : 62% d'accidents professionnels en moins par rapport à 2004!

Nous avons baptisé cet état d'esprit du nom de « REussir ensemble ». Ces aspects de la culture d'entreprise font leur chemin et sont bien partagés, comme nous avons pu nous en rendre compte lors des rencontres régulières que la direction a avec le personnel, sur les différents sites du Groupe.

Notre entreprise sait aussi récompenser, par des prestations sociales de premier ordre et une ambiance de travail de qualité, l'engagement qui est demandé à chacune et à chacun.

COLLABORATIONS

Nos clients-revendeurs, regroupés dans la coopérative ENERDIS, disposent maintenant d'un très bon contrat d'approvisionnement auprès de notre Groupe. Nous apprécions d'avoir rétabli une certaine sérénité dans nos rapports avec ces clients importants et nous espérons pouvoir faire d'autres pas de collaboration, à inscrire dans l'effort cantonal que constitue le projet « Harmonie ». La mise au point des règlements de détail du nouveau décret cantonal sur le secteur électrique nous donnera certainement la possibilité d'y travailler de manière constructive, de même qu'avec les Services Industriels de Lausanne et les clients-revendeurs des SI Lausanne, regroupés sous le nom de SINERGIS.

Du côté de Suisse occidentale, nous pouvons confirmer les progrès de la plate-forme Spontis, qui gère la standardisation et les commandes de matériel pour le Groupe E (réunion des Entreprises Electriques Fribourgeoises et d'Electricité Neuchâteloise SA), notre entreprise, et, depuis le début 2006, les BKW FMB Forces Motrices Bernoises et les Services Industriels de Lausanne.

L'entreprise d'informatique neo technologies, créée il y a deux ans avec les Services Industriels de Lausanne et ceux de Lutry, offre des prestations de grande qualité à des prix compétitifs.

Ces réussites, dont il faut se réjouir, ne doivent cependant pas cacher que les collaborations au niveau romand se mettent en place (trop) lentement, faisant courir un certain danger à toutes les entreprises concernées pour le jour où le marché sera effectivement ouvert et la lutte concurrentielle véritablement engagée.

ORGANISATION

M. Rémy Freimuller, directeur, responsable de la production, de l'ingénierie et de la logistique, a fait valoir ses droits à la retraite, après une très belle carrière dans le Groupe CVE-Romande Énergie.

Le conseil d'administration et la direction ont exprimé leur profonde reconnaissance à M. Freimuller pour les grandes compétences et le dynamisme qu'il a mis au service du Groupe, ainsi que pour son esprit de collaboration.

La direction s'est par ailleurs adjoint un spécialiste de la communication en la personne de M. Daniel Herrera, pour appuyer ses efforts dans ce domaine, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entreprise.

Une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités entre les cinq directeurs actuels a permis d'économiser un poste de direction.

EN CONCLUSION

L'entreprise a bien engagé sa mutation dans l'ère d'un marché ouvert, sans renier ses valeurs de service public et tout en œuvrant à l'augmentation de la valeur pour ses actionnaires. Sa ligne stratégique est claire pour les années à venir, et ses cadres et collaborateurs sont motivés pour la mettre en œuvre. Nous appelons de nos vœux une collaboration accrue entre les entreprises du canton afin de mieux utiliser les investissements et le savoir-faire, pour le bénéfice de tous les clients d'une part et le maintien des centres de décision dans nos régions d'autre part. Nous félicitons et remercions tous ceux qui, à l'extérieur comme à l'intérieur de notre entreprise, concourent à ces résultats.

Pierre-Alain Urech
Directeur général







ZONE DE DISTRIBUTION

Les sociétés du Groupe alimentent la clientèle domiciliée sur le territoire de 321 communes dans les cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Genève.

Cantons	Communes
Vaud	313
Valais	5
Fribourg	2
Genève	1
Total	321

Soit 304 communes alimentées par Romande Énergie, 12 par la Société électrique Vevey-Montreux et 5 par la Société électrique du Bas-Valais.

AMÉNAGEMENTS DE PRODUCTION

Il n'y a pas de travaux spectaculaires à signaler cette année. Mais les aménagements ont continué à faire l'objet d'une vigilance constante et de tous les perfectionnements raisonnables. A ce titre, on citera les travaux suivants :

Centrale des Clées: la maintenance et la fiabilité des relais de protection des groupes (électronique de 1^{ère} génération) n'étaient plus assurées par le fournisseur. Le délai d'attente pour trouver les compétences nécessaires à toute intervention s'étendait à plusieurs mois. De nouvelles protections sont maintenant en service.

Centrale de Montcherand : mis en service en 1950, les groupes de pompage ont fonctionné environ 275 000 heures. Suite à plusieurs dysfonctionnements, nous avons procédé à leur échange.

Dans le cadre de la révision périodique de ce genre d'installations, soit environ tous les dix ans, il a été procédé au remplacement des réfrigérants du Groupe 1. Ils arrivaient en fin de vie (corrosion avancée) et dataient de l'année de construction de la machine (1950).

Centrale de Rivaz: les moulins de Rivaz ont disparu de Lavaux. La seule trace du passé industriel des lieux sera la centrale hydroélectrique du moulin, conservée à titre de témoignage. Approchée par la fondation responsable du réaménagement du site, Romande

Énergie, soucieuse de préserver cet objet du patrimoine, a acquis ces installations. La centrale produira quelque 350 MWh, grâce à la chute de 62 m du Forestay en ces lieux. L'énergie ainsi produite permettra l'alimentation de l'équivalent d'une centaine de ménages. Les travaux de réhabilitation ont été conduits durant l'année 2005 et la centrale est à nouveau opérationnelle depuis janvier 2006.

Centrale des Diablerets: une révision complète de la vanne de garde du groupe hydroélectrique de la centrale a été réalisée en 2005. Une solution provisoire, par la pose d'un manchon, a été mise en place pour permettre l'utilisation du groupe de production pendant les travaux, qui sont maintenant terminés.

ACTIVITÉS DU CENTRE DE CONDUITE DE MONTCHERAND

Le Centre de Conduite de Montcherand (CCM) contrôle et commande à distance l'ensemble des installations de Romande Énergie. En effet, le dernier poste de transformation qui restait à raccorder, le poste de Tavel, a été modifié pour être désormais télécommandé depuis Montcherand.

Au total, ce sont 44 installations, dont 38 principales, que le CCM contrôle. Les 38 ouvrages majeurs se répartissent de la manière suivante :

- Dans le domaine de la distribution, 27 postes de transformation totalisent 81 transformateurs HT/MT. Ces installations englobent la surveillance de 90 lignes haute tension (HT) et 316 lignes moyenne tension (MT).
- Dans le domaine de la production, 11 centrales regroupent 21 turbines.

Concernant les appels téléphoniques en provenance de nos clients qui subissent une panne, nous relevons une nette augmentation du nombre des appels (+ 74% par rapport à 2004).

Ce résultat est directement lié aux deux grosses perturbations que nous avons subies en 2005, à savoir :

- Le 18 janvier, à la suite d'une perturbation sur le réseau très haute tension d'EOS et par répercussion sur notre réseau haute tension, nous avons « perdu » l'ensemble de nos clients situés entre Puidoux et Villeneuve.
- Les 16 et 17 avril, à la suite d'abondantes chutes de neige, toutes nos régions de distribution ont été fortement perturbées. Une neige très lourde a provoqué d'innombrables chutes d'arbres sur nos lignes.

En cas de perturbation dans nos réseaux électriques, nos clients disposent d'un numéro de téléphone (0848 802 555) leur permettant de s'informer ou de nous transmettre des indications pour la recherche des défauts. C'est le CCM qui engage les dépanneurs sur le terrain.

POSTES ET RÉSEAUX

Montant total des investissements en 2005:

CHF 37.1 millions (sans les travaux en cours).

Parmi les nombreuses réalisations effectuées en 2005 afin d'assurer la capacité et la sécurité d'exploitation, nous relevons les objets suivants :

- **Equipement de nombreuses zones industrielles et futures zones d'habitation:** nos équipes ont été engagées dans toutes les régions desservies du canton de Vaud et du Bas-Valais pour moderniser nos stations transformatrices, renforcer ou étendre le réseau, préparer l'augmentation des niveaux de tension d'alimentation régionale. La sollicitation de nos monteurs reflète l'amélioration de la conjoncture et notre volonté de maintenir et d'améliorer la fiabilité et la qualité de la desserte sur l'ensemble de notre zone de distribution.
- **Poste 65 kV de la Peuffeyre:** la construction de ce poste en 2005 permet d'évacuer en direction du poste de St-Triphon toute l'énergie produite par les trois nouveaux groupes d'alternateurs (25 MVA) de notre centrale de Frenières-sur-Bex. Ce poste de transformation remplace l'ancienne installation à 125 kV, vétuste et limitée en puissance. Le projet a été mené conjointement avec les travaux d'extension du poste 65 kV de St-Triphon (Romande Énergie - EOS - CIMO et Forces Motrices Valaisannes), mis en service en automne 2005.
- **Liaison 65 kV des Ormonts:** suite au problème de contact entre le 220 kV et le 65 kV rencontré lors de la tempête de fœhn du 13 février 2005, incident qui avait privé d'alimentation la ville de Monthey et toute la vallée jusqu'à Morgins pendant plusieurs heures, le risque a été éliminé en posant des distanceurs de phases sur la liaison 65 kV entre St-Triphon et le Pont-de-la-Tine, liaison qui est en support commun avec les 2 liaisons 220 kV St-Triphon – Muehleberg. L'installation a pu être remise en service en octobre 2005.
- **Poste de Crans THT/HT:** concernant ce nouveau poste d'injection 220/125 kV, qui doit contribuer à l'alimentation des postes de la Côte, le génie civil de la partie 125 kV est terminé et le matériel HT est en place. La partie 220 kV et les commandes sont en cours de réalisation. Le poste doit être mis en service en octobre 2006.
- **DDD: Détecteurs de Défauts Directionnels:** ces appareils installés sur notre réseau MT permettent de détecter un court-circuit ou un défaut de terre directionnel (défaut en amont ou en aval de la source). Au cours de l'année 2005, les deux zones pilotes (Yverdon-les-Bains et Aigle) ont permis de valider à la fois les fournisseurs et le bon fonctionnement du produit. Ces appareils permettent de détecter rapidement l'endroit du défaut et sont reliés au Centre de Conduite de Montcherand par nos équipements télécommandés du réseau. De ce fait, il est plus aisé de savoir où boucler le réseau pour réalimenter au plus vite et à quel endroit précis envoyer un dépanneur. Une campagne d'installation de ces détecteurs est prévue de 2006 à 2008 pour équiper notre réseau au complet.
- **Passage à 20 kV de la région de Lavaux-Riviera:** en prévision de cette opération, programmée entre 2006 et 2010, nous avons procédé à de nombreux travaux préparatoires dans les communes de ces régions. Parallèlement, il a fallu assurer l'équipement ou le renforcement du réseau dans quelques quartiers à fort développement.
- **Tempête de grêle du 18 juillet sur Lavaux et la Riviera:** de nombreuses interventions et réparations ont été nécessaires.

Les activités commerciales et marketing du Groupe CVE-Romande Énergie ont révélé leur bon niveau de développement en 2005, tant par les résultats atteints que par l'organisation mise en place et le degré de préparation à l'ouverture du marché.

L'année 2005 a aussi permis, grâce à une étude approfondie réalisée avec le concours d'un consultant externe, d'analyser la stratégie commerciale et l'adéquation de sa mise en œuvre avec les évolutions attendues du marché. Les conclusions de l'étude soulignent les bases très solides de la stratégie et de l'organisation, qui permettent d'envisager avec sérénité une ouverture du marché.

Les recommandations concluant cette étude vont dans le sens d'une amélioration de la rentabilité de certaines prestations libéralisées et de leur recentrage sur les activités les plus proches du cœur de métier.

Elles confirment par ailleurs les axes déjà définis de la stratégie tarifaire, qu'il s'agira de mettre en œuvre auprès de la clientèle à l'aube de la libéralisation, afin de s'assurer sa fidélité.

LES VENTES EN 2005

Le total de l'énergie distribuée sur nos réseaux en 2005 s'est élevé à 2 599 GWh et à 2 690 GWh en tenant compte des ventes hors réseau. Ces chiffres correspondent à une augmentation de l'ordre de 1.7% par rapport à l'année précédente et à un dépassement du budget de l'ordre de 2.5%. En chiffre d'affaires, le montant réalisé uniquement par les ventes d'énergie est de CHF 413.7 millions.

Le dépassement du budget de 2.5% est principalement imputable à la consommation plus forte de nos clients-distributeurs réunis au sein d'ENERDIS, dont la production propre a été significativement au-dessous de la moyenne en 2005. Les prévisions de vente d'énergie aux clients industriels se sont révélées être parfaitement en ligne avec la réalité, et la consommation globale de tous les autres clients se situe à 1% au-dessus du budget, dont la précision est ainsi confirmée.

La vente des prestations libéralisées des gammes **ADVANTA** pour la clientèle professionnelle et **advivo**

pour la clientèle résidentielle a connu un chiffre d'affaires en hausse de 40% par rapport à 2004, représentant aujourd'hui plus de CHF 14.5 millions. Ces prestations ont été lancées en 2001.

L'APPROVISIONNEMENT EN 2005

Le principal poste de dépenses du Groupe est l'achat d'énergie. L'approvisionnement nécessite une gestion attentive des risques, eu égard aux fluctuations des prix du marché de gros et aux écarts de volume d'énergie distribuée. Dès lors, la stratégie d'approvisionnement, ainsi que la gestion du portefeuille qui en découle, est proposée par un Risk Management Group Energie qui, sous la supervision du Comité Finances et Audit du conseil d'administration, fixe les limites de risques et s'assure de leur respect.

L'approvisionnement du Groupe CVE-Romande Énergie se compose de trois types d'achat :

- Les contrats à long terme, principalement avec EOS (1 290 GWh) et, dans une moindre mesure, la Raffinerie de Collombey (107 GWh) ;
- Les achats réalisés sur le marché (840 GWh), essentiellement à la bourse et par l'intermédiaire d'Avenis EOS Trading ;
- La production propre, provenant des centrales hydroélectriques du Groupe (440 GWh).

Il faut relever que l'exercice 2005 a été une année hydrologique médiocre, en raison d'une faible pluviométrie, notamment durant les mois habituellement importants. Il en résulte un recul de 10% par rapport à l'année 2004, déjà peu favorable, et un retard par rapport aux planifications budgétaires de l'ordre de 15%.

RÉALISATIONS MAJEURES EN 2005

Dans le cadre d'une stratégie commerciale axée, pour la clientèle résidentielle, sur le confort et le bien-être, et pour la clientèle professionnelle, sur l'optimisation de la gestion de la chaîne énergétique ainsi que sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, plusieurs réalisations majeures ont pris place en 2005 :

Tout d'abord, la restructuration tarifaire et la baisse des prix à la clientèle qui en a découlé amorcent la nouvelle approche du Groupe en matière de tarification : simplicité, transparence et économies pour la clientèle.

- Simplification : une structure tarifaire composée de plus de 70 tarifs et 400 positions a été ramenée à 9 tarifs.
- Transparence : les contributions communales propres à chaque commune et qui couvrent toutes les prestations à charge de notre société afin d'utiliser le domaine public pour la distribution d'électricité, sont maintenant visibles sur la facture, alors qu'elles étaient jusque-là incluses dans le prix global du kWh.
- Economies : un montant global de CHF 30 millions annualisé a déjà été alloué en 2005 à cette restructuration tarifaire, pour moitié au profit de la clientèle professionnelle, et pour moitié en faveur de la clientèle résidentielle.

Ensuite, le développement du service à la clientèle a continué de s'intensifier dans une optique de fidélisation à long terme.

- Un nouveau canal de vente a été constitué, uniquement dédié à la clientèle des artisans, commerçants et indépendants, de même qu'un numéro d'appel gratuit attribué à cette clientèle au sein de notre call center. Ce complément à l'organisation déjà en place démontre notre volonté de traiter spécifiquement une clientèle prochainement concernée par l'ouverture du marché, au même titre que le sont les grands clients, les entreprises et les collectivités publiques, qui bénéficient déjà d'une relation commerciale dédiée.
- La gestion de la clientèle résidentielle s'effectue toujours principalement grâce à notre centre d'appel qui gère plus de 100 000 appels par année avec des outils modernes. A cela s'ajoutent les courriers, fax et courriels, qui représentent 40 000 contacts supplémentaires. Par ailleurs, nos sites Internet génèrent un trafic supérieur à 160 000 visites par an, toujours en hausse.
- Les promotions et la vente des prestations libéralisées, en particulier des gammes ADDVANTA et *add vivo* ont connu un essor important .

Enfin, les activités de sponsoring ont connu, en 2005, un développement important au service de l'image de marque Romande Énergie et de son positionnement.

- Le Festival LUMINIS, créé à l'initiative de notre entreprise en 2003 pour lancer une réflexion sur la lumière, a connu en décembre 2005 un vif succès populaire. La région de Lavaux, ainsi que les communes d'Aigle, La Sarraz, Moudon et Ste-Croix ont accueilli avec enthousiasme des illuminations qui ont été saluées par les médias régionaux et nationaux.
- La première participation de Romande Énergie, en tant que partenaire à l'innovation, à la 30^e édition du Paléo Festival Nyon revêt un caractère important, qui démontre à la fois notre engagement dans la vie culturelle locale et la confiance que témoignent les organisateurs de ce festival dans notre capacité à les appuyer lors d'une réalisation technique d'envergure.
- L'initiative Internet ludo-pédagogique du Club des Explorateurs de l'Energie pour la jeunesse (www.explorateurs-energie.ch), à titre d'exemple, continue à se développer. A ce propos, le Club vient de recevoir le parrainage de l'UNESCO dans le cadre de la décennie pour l'éducation au développement durable.

L'ANNÉE 2006

Il s'agira, pour les années à venir, de capitaliser sur la force de la stratégie implémentée et sur la capacité de mise en œuvre démontrée par l'organisation actuelle. Il y aura lieu de garder une grande flexibilité et la rapidité d'exécution nécessaire dans un marché concurrentiel. Cette proactivité stratégique et opérationnelle, combinée avec une aptitude à réagir à toute évolution d'un marché en pleine évolution, permettra d'anticiper les enjeux d'une libéralisation et les attentes des clients. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Unité d'Affaires Marketing et Vente du Groupe CVE-Romande Énergie s'y emploieront avec la compétence et l'engagement dont ils ont fait preuve ces dernières années.

FESTIVAL LUMINIS

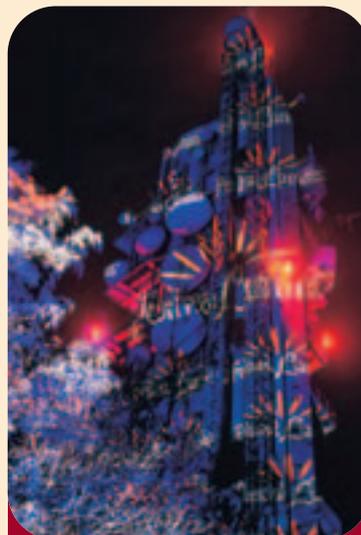


Aigle



Né de la volonté de Romande Énergie de développer une réflexion sur la lumière et l'éclairage nocturne, le Festival Luminis constitue un événement exceptionnel dont l'ambition est de transformer des sites naturels et urbains grâce à des illuminations artistiques.

La troisième édition 2005 du Festival Luminis, qui se voulait itinérante, s'est déroulée dans cinq régions différentes du canton de Vaud et a attiré des dizaines de milliers de spectateurs.

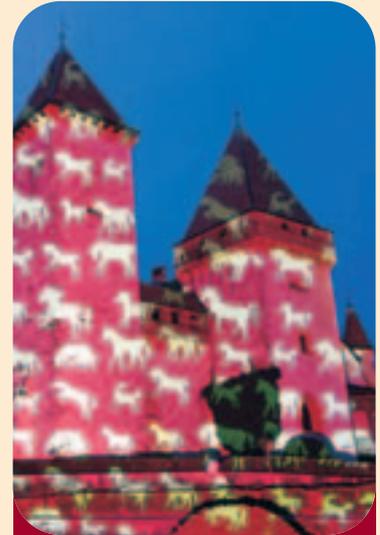


Lavaux





La Sarraz



Moudon



Sainte-Croix



CONNECT 2, MODALITÉS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU

Les objectifs du projet baptisé Connect 2 sont les suivants :

- Elaboration d'une offre forfaitaire pour les raccordements basse tension à un coût plus attractif.
- Prise en compte des nouvelles « Modalités de raccordement des clients en moyenne et basse tension » issues des recommandations de l'AES (Association des entreprises suisses d'électricité).
- Mise en application des nouvelles « méthodes de raccordement » établies par notre bureau technique.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril, les propriétés individuelles sont raccordées en limite de propriété et non plus sur la façade du bâtiment. Des facilités sont accordées, moyennant certaines conditions, pour les villas jumelles et les habitats groupés. Cette nouvelle offre a été bien accueillie par la clientèle. Du côté de Romande Énergie, les travaux s'en trouvent simplifiés. Plus de 500 nouvelles bornes de raccordement ont été posées en 2005.

SPONTIS, STANDARDISATION DU MATÉRIEL ET COMMANDES GROUPÉES

En 2005, la plate-forme Internet www.spontis.ch a vu son nombre de partenaires augmenter. Les BKW FMB Forces Motrices Bernoises et Services Industriels de la Ville de Lausanne ont rejoint les fondateurs : Romande Énergie, EEF (Entreprises Electriques Fribourgeoises) et ENSA (Electricité Neuchâteloise). Ces nouveaux partenaires ont intégré les processus d'achat et de standardisation de Spontis et les premiers gains ont été démontrés. BKW FMB et SIL peuvent utiliser pleinement la plate-forme informatique depuis le début 2006.

Le système a évolué pour permettre un processus accéléré d'intégration de nouveaux membres tout en garantissant le multilinguisme ainsi que la connexion à un nombre variable de partenaires. Il est probable que de nouvelles adhésions se concrétiseront en 2006 et nous travaillons dans ce sens.

Le concept fédérateur de Spontis prend donc de l'ampleur puisqu'au début 2006, le nombre d'utilisateurs quotidiens

a passé de 250 à près de 500. Cela permettra d'intensifier encore les synergies dans la chaîne d'approvisionnement en matériels, de mettre en commun des ressources spécialisées et de garantir un partage formel des connaissances.

EFFITEC SA, CONTRÔLE DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Le troisième exercice de notre société de contrôle des installations a montré à quel point ce marché était en mutation. De nombreuses entreprises concurrentes ont été créées, notamment par des sociétés d'installations électriques existantes et par des exploitants de réseaux. Plusieurs contrôleurs indépendants ont aussi proposé leurs services.

La légère augmentation du volume des affaires d'Effitec sur le marché libéralisé prouve qu'elle résiste à cette concurrence. Effitec cherche cependant à se démarquer clairement des autres entreprises par l'éventail et la qualité de ses prestations.

Interventions et travaux administratifs

Nombre de contrôles effectués	6 230	100%
Rapports de non conformité	3 407	~ 55%
Installations conformes	2 823	~ 45%

Durant l'année 2005, nous avons poursuivi activement notre politique des ressources humaines, afin de promouvoir une culture d'entreprise adaptée, motivante et novatrice.

Nous avons travaillé principalement sur les axes suivants, dont certaines actions aboutiront en 2006 :

Thème	Objectifs	Actions
1. Équité interne	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'équité interne en ce qui concerne les salaires et autres prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'un nouveau système d'évaluation et de classification des rôles. • Révision du système de rémunération accompagné d'un benchmark complet avec le marché du travail.
2. Développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux collaboratrices et collaborateurs de se développer professionnellement et personnellement. • Assurer l'adéquation des compétences des titulaires à leur rôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une nouvelle politique de formation. • Elaboration et publication d'un catalogue de formation accessible à tous. • Consolidation du système de gestion des compétences.
3. Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des collaboratrices et collaborateurs bien informés. • Assurer un échange d'informations ouvert et transparent entre les différents niveaux hiérarchiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation du journal interne «EntREprise» en un instrument d'échange entre la direction et les collaboratrices et collaborateurs. • Implication des collaboratrices et collaborateurs dans les actions d'améliorations suite à l'enquête auprès du personnel. • Engagement d'un responsable de la communication interne et externe.
4. Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le nombre d'accidents professionnels de 6.7% à 5.5% du nombre des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les thèmes de sécurité à tous les responsables. • Audits de sécurité réguliers dans tous les secteurs de l'entreprise. • Campagne de sensibilisation auprès du personnel. • Coaching et soutien aux responsables par notre ingénieur de sécurité.

En matière de sécurité au travail, le résultat a dépassé toutes nos attentes. Grâce à l'implication de tous, nous avons pu réduire le nombre d'accidents professionnels de 62 %, puisque nous déplorons seulement 17 accidents en 2005. Il est clair que tout accident est un accident de trop.

Accidents professionnels



CHANGEMENT DE PRIMAUTÉ DE LA CAISSE DE PENSIONS DE ROMANDE ÉNERGIE

Le 25 août 2005, le Conseil de Fondation de la Caisse de Pensions a pris la décision de faire évoluer le plan de prévoyance de base d'une primauté des prestations en une primauté des cotisations dès le 1^{er} janvier 2006. Cette décision permettra une flexibilité suffisante à notre Caisse pour assurer sa pérennité.

Les garanties suivantes ont accompagné ce changement :

- Maintien des prestations risques (invalidité et décès) assurées lors du changement.
- Maintien des prestations de retraite assurées lors du changement pour les personnes de plus de 50 ans.
- Création d'une provision technique en vue de garantir un taux d'intérêt de 4% pendant 3 ans au minimum.

Romande Énergie a versé une somme de CHF 5 millions à la Caisse de pensions pour soutenir ce changement et les garanties données.

CONCOURS PHOTOS

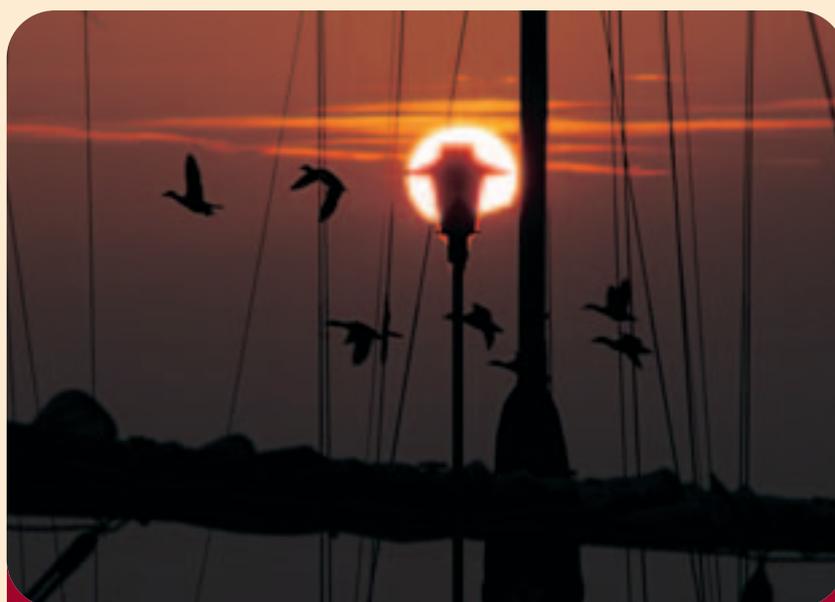
Les gagnants du concours interne «L'Énergie et la Nature», concours qui a rencontré un vif succès auprès des collaboratrices et des collaborateurs de notre entreprise.



1^{er} prix : Evelyne Saugy - Bobine automnale



2^e prix : Alain Vaney - Energie Vivonatur



3^e prix : Dominique Agassiz - Oiseaux de feu

Le processus de gestion des risques tel qu'il a été mis en place en 2004 a été complété par une approche plus synthétique des risques majeurs de l'entreprise.

La mise à jour du tableau synoptique a été réalisée à deux reprises en impliquant chaque unité d'affaires. La consolidation et la quantification de ces risques ont donné une cartographie de ceux qui sont jugés les plus importants. Sur cette base, et en complément avec la vision plus globale de la direction, un plan d'actions a été mis en place et a fait l'objet d'une information régulière au Comité Finances et Audit.

La gestion des risques de prix sur les achats d'énergie est traitée au sein d'un groupe spécifique qui analyse à intervalles réguliers et selon les cas particuliers les positions du portefeuille d'approvisionnement de Romande Énergie. Ce groupe valide les propositions d'Avenis et de nos services internes dans les limites fixées.

(Voir encore la partie financière, pages 70 et 71, note 2.17)

ÉTAT AU 10 AVRIL 2006

Direction

Pierre-Alain Urech, directeur général
Yves Lehmann, directeur Distribution
Denis Matthey, directeur financier
Jean-Pierre Mitard, directeur Marketing et vente
Claude Ruch, directeur Ressources humaines
Daniel Herrera, Communication
Olivier Rapin, secrétaire général

Assistants de la Direction générale

Martin Bettler, chef de projets
Jean-François Pilet, audit interne, management
des risques et coordinateur des projets

Ressources humaines, services généraux et sécurité

Christian Biéri, prévention et sécurité
Fabio Corelli, responsable back-office
Ressources humaines
Jean-Daniel Habegger, délégué Ressources humaines
(Finances et logistique, Marketing et vente)
Jean-Frédéric Pache, services généraux
Jean-Georges Walter, délégué Ressources humaines
(segment énergie)

Finances, informatique et logistique

Thierry Gesseney, plate-forme SPONTIS
René Lauckner, trésorerie
Patrick Maret, contrôle de gestion
Luc Pittet, comptabilité financière
Pascal Rossé, coordinateur informatique
Robert Torday, logistique

Marketing et vente

Marcel Bosset, support opérations et projets
Claude Butty, approvisionnement et gestion d'énergie
Christian Grognez, service clientèle
Sandro Mesquita, marketing et business development
Jean-Jacques Perrenoud, réalisations pour entreprises
et communes
Markus van Rhijn, key accounts, PME et communes

Production

Georges Locher

Distribution

Ferdinand Barmettler, distribution Est
(Aigle, Vevey et Moudon)
Frédéric Lin, distribution Ouest
(Morges, Nyon et Yverdon-les-Bains)
Thierry Chollet, technique clientèle et contrôle
Roger Joss, postes haute tension
Nadia Nibbio, bureau d'études
Pierre-André Ormond, concept et support technique
Pierre-Alain Vaucher, centre de conduite
Pascal Wicky, construction et maintenance

Transports publics VMCV

Ulrich Wueger, directeur
Claude-Alain Deppierraz, technique
Serge Moullet, exploitation





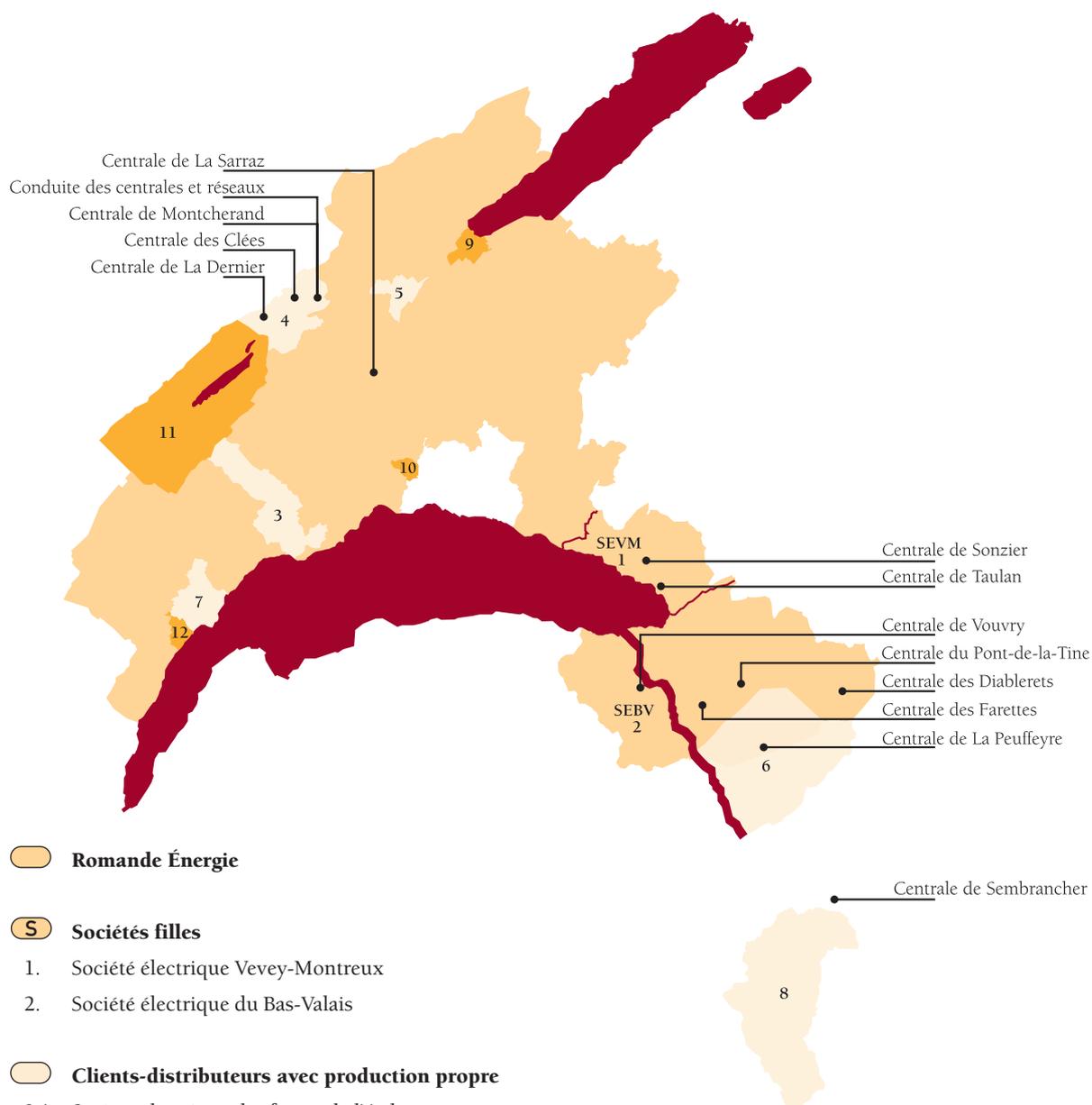
CHIFFRES CLÉS

		2005	2004
FINANCES			
Chiffre d'affaires net consolidé	Mio CHF	482.1	480.2
Bénéfice net consolidé	Mio CHF	124.6	121.2
Ratio résultat net / chiffre d'affaires consolidés	%	25.85	25.24
EBITDA* consolidé	Mio CHF	161.9	182.5
Investissements corporels	Mio CHF	52.4	46.6
Immobilisations corporelles brutes, cumulées au 31 décembre	Mio CHF	1 527.1	1 486.0
Dividende proposé par action CVE (nominal de Fr. 25.-)	CHF	15.-	12.-
*Earnings before interest, taxes, depreciations and amortisations			
MOUVEMENTS D'ÉNERGIE			
Energie produite	GWh	440	486
Consommation des réseaux	GWh	2 599	2 546
INSTALLATIONS ET RÉSEAUX			
Usines			
Nombre		12	12
Puissance totale installée	MW	149	149
Nombre de postes de transformation haute /moyenne tension		30	30
Nombre de stations transformatrices		3 257	3 245
Réseaux			
Lignes aériennes	km	2 821	2 855
Câbles souterrains	km	6 468	6 184

		2005
CLIENTS/HABITANTS DESSERVIS		
Clients alimentés en basse tension (190 000 clients)		
Habitants desservis		325 000
Communes desservies		321
Energie livrée	GWh	1 443
Enerdis (coopérative de nos 9 clients-distributeurs)		
Habitants desservis		106 000
Communes desservies		30
Energie livrée par Romande Énergie	GWh	555
Clients alimentés en haute et moyenne tension (industrie, autres entreprises électriques, traction, etc.)		
Energie livrée	GWh	508
VENTES HORS RÉSEAU	GWh	91
COLLABORATEURS		
Effectif (en équivalents plein temps) au 31 décembre 2005, y compris apprentis		760

ZONE ALIMENTÉE

par Romande Énergie, ses filiales et ses clients-distributeurs



Romande Énergie

S Sociétés filles

1. Société électrique Vevey-Montreux
2. Société électrique du Bas-Valais

C Clients-distributeurs avec production propre

- 3.* Société électrique des forces de l'Aubonne
- 4.* Société électrique du Châtelard
- 5.* Société des Usines de l'Orbe
- 6.* Société des forces motrices de l'Avançon
- 7.* Société électrique intercommunale de La Côte
8. Services industriels de la Commune d'Orsières

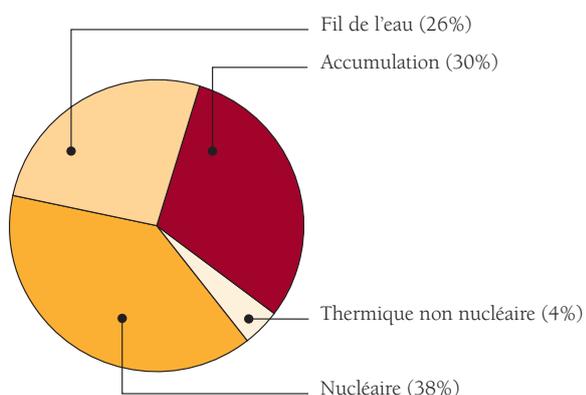
C Clients-distributeurs sans production propre

- 9.* Services des énergies d'Yverdon-les-Bains
- 10.* Service d'électricité de Bussigny-près-Lausanne
- 11.* Société électrique de la Vallée de Joux
- 12.* Services industriels de Nyon

*Membres d'ENERDIS, coopérative d'achat d'énergie

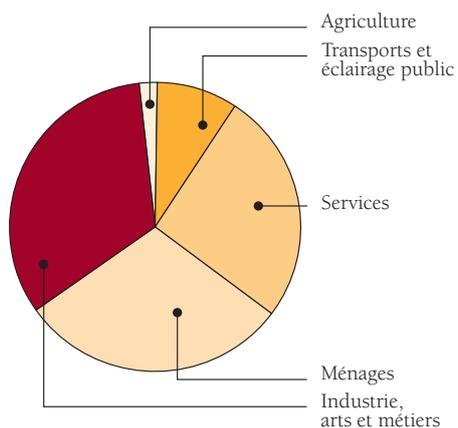
	2005
CONSOMMATION DES RÉSEAUX DE ROMANDE ÉNERGIE (GWh)	
Clients en basse tension	1 443
Clients alimentés en haute et moyenne tension (industrie, autres entreprises électriques, traction, etc.)	508
ENERDIS (clients-distributeurs)	555
Pertes	93
Total	2 599
Ventes hors réseau	91

ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN SUISSE (moyenne)



ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN SUISSE

	En%
Industrie, arts et métiers	33
Ménages	30
Services	26
Transports et éclairage public	9
Agriculture	2
Total	100





SOMMAIRE

1. Structure du Groupe et actionnariat	34
2. Structure du capital	35
3. Conseil d'administration	38
4. Direction générale	47
5. Rémunérations, participations et prêts	49
6. Droits de participation des actionnaires	50
7. Prises de contrôle et mesures de défense	51
8. Organe de révision	51
9. Politique d'information	52



La numérotation se réfère à la «directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance», SWX, 17 avril 2002.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 La Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), dont le siège est à CH - 1110 Morges, est cotée à la Bourse SWX de Zurich. Compte tenu des actions propres détenues, sa capitalisation boursière est de CHF 1.415 milliard (au 31.12.2005). (No valeur ISIN CH 0008194794.)

L'essentiel de l'activité du Groupe consiste dans la production, la distribution et la vente d'énergie électrique.

La Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) est la société faîtière, cotée en Bourse. Elle n'a pas d'activité opérationnelle. Romande Énergie SA, filiale de CVE, est la plus importante société opérationnelle du Groupe.

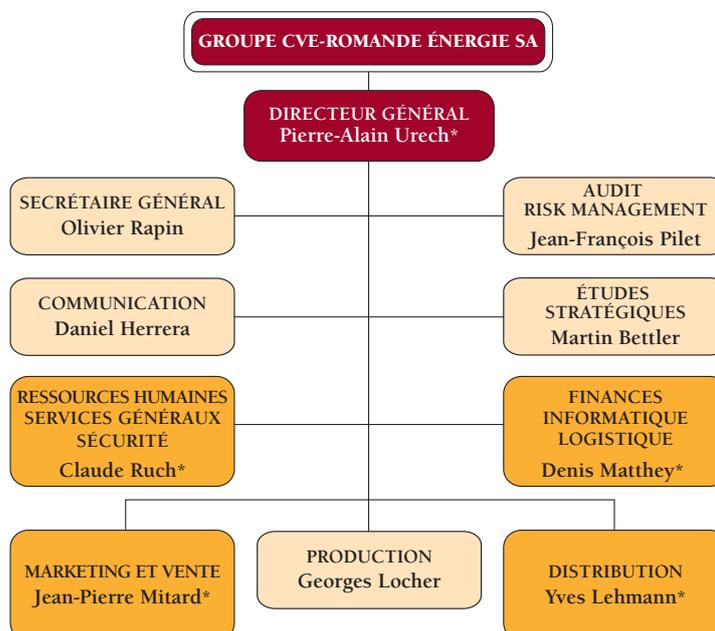
Jusqu'au 31 octobre 2005, le cadre général des activités de la CVE et de son organisation était fixé par le décret du Grand Conseil du canton de Vaud, du 26 novembre 1951, sur le renouvellement et l'extension des concessions de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Ce décret a été abrogé par l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2005, du décret du Grand Conseil vaudois du 5 avril 2005 sur le secteur électrique. Ce texte, dont la validité est en principe limitée à l'entrée en vigueur d'une législation fédérale sur l'approvisionnement en électricité, actuellement en discussion aux Chambres fédérales, institue un monopole de fourniture de l'énergie électrique en faveur des entreprises présentement actives dans le canton. Des communes de la Riviera vaudoise, craignant pour les ristournes qui leurs sont servies sur l'électricité consommée sur leur territoire, ont interjeté un recours au Tribunal fédéral contre ce décret. A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne savons rien du sort de cette action judiciaire.

Le décret contesté stipule que les pouvoirs publics, Etat et communes, doivent veiller «à ce que la quotité de leurs participations financières directes ou indirectes dans les entreprises d'approvisionnement en électricité soit maintenue».

Il institue une surveillance des prix pratiqués et du bon entretien des réseaux, un service universel et des émoluments communaux remplaçant à terme les ristournes aux communes.

Divers règlements doivent venir préciser les dispositions du décret du 5 avril 2005.

1.1.1 STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE AU 01.01.2006



*directeurs, membres de la direction générale

1.1.2 La CVE est la seule société du Groupe cotée en Bourse.

1.1.3 Sociétés qui font partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 : voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés, page 87.

1.2 ACTIONNAIRES IMPORTANTS

En application du décret de 1951 (aujourd'hui abrogé, voir « structure du Groupe et actionnariat », chiffre 1.1), le capital-actions de la CVE se répartit, d'une part, en certificats nominatifs d'actions au porteur détenus par l'Etat de Vaud, des communes vaudoises et la Banque Cantonale Vaudoise, et d'autre part, en actions au porteur librement négociables en bourse ou de gré à gré. Les nouveaux statuts CVE proposés à l'assemblée générale des actionnaires 2006 prévoient des actions nominatives.

Au 31 décembre 2005, le capital faisait l'objet des participations connues suivantes :

Certificats nominatifs (groupes prioritaires à la création de la CVE) et titres négociables		
Etat de Vaud	412 000 actions	36.14%
Communes vaudoises	243 181 actions	21.33%
Banque Cantonale Vaudoise	9 900 actions	0.87%
Négociables en bourse	474 919 actions	41.66%
Total	1 140 000 actions	100.00%

Dans le courant de l'année 2005, 51 communes actionnaires, l'Etat de Vaud et la Banque Cantonale Vaudoise, titulaires de certificats nominatifs, ont passé une convention confirmant leurs droits de préemption réciproques déjà prévus dans les statuts (voir point 2.6.1). Ces partenaires détenaient 50.9% du capital et des voix. Cette convention ne constitue pas un nouveau groupe d'actionnaires au sens du droit des OPA, un tel groupe existant de fait depuis la création de la CVE en 1954. En date du 19 janvier 2006, 72 nouvelles communes ont adhéré à cette convention, portant la participation détenue par les partenaires à 53.27%.

Autres actionnaires connus importants (actions au porteur)

Aare-Tessin AG für Elektrizität, Olten, 114 009 actions (10.001%).

Entreprises Electriques Fribourgeoises, Fribourg, 62 416 actions (5.475%).

1.3 PARTICIPATIONS CROISÉES

La CVE n'a pas de participations croisées. Il n'y a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 CAPITAL

Le capital-actions est de CHF 28.5 millions divisé en 1 140 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 25.-. Toutes les actions ont les mêmes droits patrimoniaux et sociaux.

2.2 CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Un capital autorisé a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2005 : CHF 10.125 millions (405 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 25.-). Validité : jusqu'au 7 juin 2007. Il n'y a pas de capital conditionnel.

Conditions et modalités de souscription du capital autorisé

(CHF 10.125 millions, validité : 7 juin 2007).

Art. 7 bis des statuts CVE sur le capital autorisé, extrait:

«...Le conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens).

Le conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers lorsque les nouvelles actions sont utilisées pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations ou de nouveaux projets d'investissements dans le domaine électrique ou dans des secteurs connexes ou pour financer de telles transactions, ou enfin pour la participation des collaborateurs.

Restent toutefois réservées les dispositions impératives du décret du Grand Conseil du canton de Vaud du vingt-six novembre mil neuf cent cinquante et un.»

N.B.: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

2.3 MODIFICATIONS DU CAPITAL

Variations des fonds propres de la CVE.

CHF '000	Capital- Actions	Réserve générale	Réserve pour actions propres	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Solde au 31 décembre 2002	28 500	10 823	3 682	5 023	48 028
Bénéfice net				33 277	33 277
Dividende payé				-4 560	-4 560
Attributions aux réserves et dividende retenu sur actions propres		313		-275	38
Solde au 31 décembre 2003	28 500	11 136	3 682	33 465	76 783
Bénéfice net				9 028	9 028
Dividende payé				-9 120	-9 120
Attributions aux réserves et dividende retenu sur actions propres		-10 816	11 585	-691	78
Solde au 31 décembre 2004	28 500	320	15 267	32 682	76 769
Bénéfice net				100 789	100 789
Dividende payé				-13 680	-13 680
Attributions aux réserves et dividende retenu sur actions propres		500		-383	117
Solde au 31 décembre 2005	28 500	820	15 267	119 408	163 995

2.4-2.6 ACTIONS - BONS DE PARTICIPATION ET DE JOUISSANCE

Le capital social est formé de 1 140 000 actions de valeur nominale de CHF 25.-. Il n'y a ni bons de participation, ni bons de jouissance. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux.

Dividendes – répartition du bénéfice net

Art. 40, al. 2 et 3 des statuts

«Sur le bénéfice net, il est tout d'abord prélevé le 5% pour être versé au fonds de réserve général (réserve légale) jusqu'à ce que ce fonds atteigne le cinquième du capital versé.

Le surplus, sous déduction du versement complémentaire à faire au fonds de réserve général en vertu de l'article 671, alinéa 2, chiffre 3 du Code des obligations, est affecté successivement comme suit :

- I. à l'alimentation des fonds spéciaux dont l'assemblée des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décide la création et l'affectation en dehors du fonds de réserve général ;
- II. au paiement aux actions d'un premier dividende à concurrence de quatre pour cent ;
- III. au paiement du versement proportionnel aux kilowattheures produits par les usines vaudoises de la compagnie, ce versement étant fait à l'Etat de Vaud à titre de participation aux bénéfices, conformément aux articles 1, dernier alinéa, chiffres 1, et 4 du décret du 26 novembre 1951 ;
- IV. enfin, le solde est à la disposition de l'assemblée générale pour être attribué aux actions à titre de superdividende, à des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la société ou à d'autres destinations.»

Le paiement prévu au chiffre III est imputé dans les charges de Romande Énergie SA, société opérationnelle titulaire des concessions hydrauliques.

NB: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

2.6.1 RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTION DES «NOMINEES»

Art. 6, al. 2, des statuts sur le transfert des actions faisant l'objet de certificats nominatifs

«Les actions attribuées à l'Etat de Vaud, aux communes vaudoises et aux groupes prioritaires prévus à l'article deuxième du décret du Grand Conseil du canton de Vaud du 26 novembre 1951 sont représentées par des certificats nominatifs inscrits au registre tenu par le conseil d'administration. Le transfert de tout ou partie de ces actions est soumis à l'autorisation du conseil d'administration; celui-ci ne peut la refuser si le groupe auquel appartient l'actionnaire vendeur, puis successivement les autres groupes prioritaires – auxquels un droit de préférence est ici réservé à conditions et prix égaux – n'exercent pas ce droit».

N.B.: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

2.6.2-2.6.4 DÉROGATIONS DURANT L'EXERCICE, ADMISSIBILITÉ DES INSCRIPTIONS, PROCÉDURE ET CONDITIONS AUXQUELLES LES PRIVILÈGES STATUTAIRES ET LES RESTRICTIONS DE TRANSFERT PEUVENT ÊTRE LEVÉS.

Il n'y a pas de dispositions statutaires spécifiques sur ces points.

2.7 EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

La CVE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, normalement cinq fois par année, et chacun de ses comités plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au conseil.

En 2005, le conseil s'est réuni neuf fois pour des séances d'une durée approximative de trois heures. Ce nombre exceptionnel de séances est lié à l'étude d'un pôle électrique de Suisse occidentale (concentration Aar et Tessin d'Electricité – EOS Holding) et à la redéfinition de la stratégie du Groupe.

3.1-3.2-3.3 (voir plus loin).

3.4.1 ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

En vertu du décret du Grand Conseil du canton de Vaud du 26 novembre 1951 (abrogé), la majorité des administrateurs est désignée par le Conseil d'Etat. Les autres administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour 4 ans (ou pour la durée restante du mandat de leur prédécesseur en cas de remplacement en cours de mandat), et par série de deux ans en deux ans. Le règlement d'organisation, du 3 février 2005, prévoit la démission obligatoire des administrateurs lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans. Pour les administrateurs élus, c'est l'assemblée générale qui décide si l'élection se fait d'une manière individuelle ou pas.

N.B.: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

3.1, 3.4.2, 3.5.1-3.5.2 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CVE

Tous les membres du conseil d'administration (CA) sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe CVE-Romande Énergie et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années.

- Administrateur de droit public désigné par le Conseil d'Etat (en principe sans limite de durée).
- La révocation du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
• Marc-Henri Chaudet	1936	1997	2006 (démission)	Président	Président Stratégie et Corporate Development
• Wolfgang Martz	1954	2003	■	Vice-président	Président Nominations et Ressources Humaines
• Hubert Barde	1938	1988	■	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development
Christian Budry	1957	2003	2006	Administrateur	Président Finances et Audit
Laurent Francfort	1949	2003	2006	Administrateur	Membre Nominations et Ressources Humaines
Bernard Grobéty	1950	2002	2006	Administrateur	Membre Finances et Audit
• Philippe Jan	1942	2003	2006 (démission)	Administrateur	Membre Nominations et Ressources Humaines
• Antoine Lattion	1946	1997	■	Administrateur	Membre Finances et Audit
Jean-Jacques Miauton	1951	1997	2008	Administrateur	Membre Nominations et Ressources Humaines
Guy Mustaki	1960	2005	2008	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development
André Pugin	1947	2002	2006 (démission)	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development
• Eliane Rey	1953	2004	■	Administratrice	Membre Finances et Audit
Dominique Rigot	1957	2004	2006 (démission)	Administrateur	Membre Nominations et Ressources Humaines
• Charles-Louis Rochat	1946	2005	2006 (démission)	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development
• Daniel Schmutz	1943	1992	■	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development

Secrétaire hors conseil : Olivier Rapin

Ont démissionné en 2005

Philippe Crottaz	1949	1997	2005	Administrateur	Membre Finances et Audit
• Jean-Claude Mermoud	1952	1998	2005	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development

3.2 QUALIFICATIONS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun administrateur n'exerce des fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse et/ou à l'étranger. Les modifications concernant le conseil d'administration sont régulièrement mises à jour sur le site Internet www.cve.ch (194.124.254.10).

Dans le courant de l'exercice 2005, le conseil d'administration a procédé à son autoévaluation, conformément aux recommandations du Code de bonne pratique. Un registre des compétences des membres du conseil d'administration est en cours d'élaboration.

Marc-Henri Chaudet

Marc-Henri Chaudet est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Lausanne et d'un brevet d'avocat. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 1997, il en est élu président en janvier 2002 ; il préside également le comité Stratégie et Corporate Development. Marc-Henri Chaudet était déjà membre du conseil de la Société Romande d'Electricité depuis 1983.

Marc-Henri Chaudet est vice-président d'EOS Holding SA à Lausanne et d'Avenis Trading SA à Granges-Paccot depuis 2002. Auparavant, il était membre du conseil d'administration d'EOS société anonyme, à Lausanne depuis 1995. Il exerce différents mandats à l'extérieur du Groupe CVE-Romande Énergie. Il est notamment administrateur de Pargesa Holding SA à Genève depuis 1996, président du conseil d'administration de Orior Holding SA à Genève, dont il est membre du conseil d'administration depuis 1972, et membre du conseil de la Fondation Leenaards depuis 2005.

Marc-Henri Chaudet pratique le barreau à Vevey depuis 1968.

Ayant atteint la limite d'âge prévue par le règlement d'organisation, Marc-Henri Chaudet est démissionnaire pour l'assemblée générale des actionnaires 2006.

Wolfgang Martz

Wolfgang Martz est ingénieur agronome EPFZ. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis le 12 juin 2003, il en est devenu vice-président en 2004. Il préside le comité Nominations et Ressources Humaines et la Société électrique Vevey-Montreux.

Wolfgang Martz est président du conseil d'administration de Boost-X, finance and coaching à Lausanne, membre du Comité de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, ainsi que des conseils d'administration des Salines de Bex, du Groupe Schenk à Rolle et de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Après un premier emploi de 4 années dans l'aide au développement, en Afrique, Wolfgang Martz rejoint le Groupe Nestlé, dans le secteur laitier (Nestec) pendant 4 ans, puis continue sa carrière en tant que partenaire dans une société de consultance en gestion durant 4 ans. Il est nommé directeur général du Groupe Minoteries en avril 1990, poste qu'il occupera jusqu'en 2005. Il est actuellement partenaire du bureau de conseils en stratégie et développement d'entreprise Tulum SA à Caslano (TI).

Hubert Barde

Hubert Barde est ingénieur agronome EPFZ et titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne. Membre du conseil d'administration de la CVE depuis 1988, il devient membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie en 1996. Il fait partie du comité Stratégie et Corporate Development.

Hubert Barde siège aux conseils d'administration d'EOS Holding à Lausanne, d'EOS société anonyme à Lausanne, d'Avenis Trading SA à Granges-Paccot et d'HYDRO Exploitation SA à Sion. En outre, il siège notamment aux conseils d'administration de Schenk Holding SA à Rolle, de la Vaudoise Assurances Holding SA à Lausanne, et de Tunnel du Grand-St-Bernard SA à Bourg-St-Pierre.

Son activité professionnelle l'a conduit, après des passages dans la recherche et l'application commerciale de projets agronomiques entre 1963 et 1978, à assumer de 1978 à 1996 des responsabilités industrielles en qualité de directeur général de Orlait, Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise, et, parallèlement, de membre de la direction générale du groupe Toni-Lait. Il est président, depuis 1997, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et, depuis 2000, vice-président de l'Union patronale suisse.

Christian Budry

Christian Budry est licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg et il est titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis le 12 juin 2003, il préside le comité Finances et Audit depuis le 1^{er} janvier 2005.

Christian Budry est membre de différents conseils d'administration au sein de l'organisation Bobst Group à Prilly et il siège au conseil d'administration de Publigroup SA à Lausanne depuis 2005 .

Après avoir débuté son parcours professionnel pour Ernst & Young SA, en tant qu'auditeur de sociétés suisses et internationales dans les industries du secteur des machines et de l'électricité (1983-2001), il est, depuis 2001, directeur des finances et membre du comité de direction du groupe Bobst.

Laurent Francfort

Laurent Francfort, syndic de Vallorbe, est ingénieur mécanicien ETS. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 2003. Il fait partie du comité Nominations et Ressources Humaines.

Laurent Francfort est administrateur de différentes sociétés suisses, dont les Usines Métallurgiques de Vallorbe (depuis 2003) et la Société électrique du Châtelard à Vallorbe depuis 2002.

C'est à la fin de ses études que Laurent Francfort a créé l'entreprise CFG SA, entreprise de commerce, études, développement et fabrication de produits horlogers et de produits électromécaniques à Morges.

Bernard Grobéty

Bernard Grobéty est expert diplômé en finance et controlling. Il est administrateur du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 2002 et il siège au comité Finances et Audit.

Bernard Grobéty occupe le poste de directeur général adjoint, secteur finances de la Vaudoise Assurances. En plus de sa fonction de juge au tribunal d'arrondissement de Lausanne, il siège aux conseils d'administration du Fonds de compensation de l'Assurance vieillesse et survivants et de la Clinique de La Source à Lausanne. Il est vice-président des Coopératives vaudoises de cautionnement à Lausanne et de Loginco, coopérative d'habitations, à Lausanne.

C'est dans le groupe Vaudoise Assurances (dès 1972) que Bernard Grobéty a accompli la plus grande partie de sa carrière.

Philippe Jan

Philippe Jan est ingénieur ETS en électricité et maître retraité de branches techniques de l'Ecole romande d'arts et communication à Lausanne. Philippe Jan est municipal à Moudon. Il est membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 2003 et siège au comité Nominations et Ressources Humaines.

Après avoir obtenu son CFC de mécanicien-électricien, Philippe Jan a travaillé comme chef monteur et monteur spécialiste dans des entreprises liées aux CFF. Il a complété sa formation avec un diplôme d'ingénieur ETS en électricité. De 1977 à 1987, il est chef de service technique auprès de la direction générale des CFF à Berne, division des usines électriques. En 1985, diplômé de l'Institut suisse de pédagogie, il a été nommé maître professionnel à l'ERACOM à Lausanne, où il effectue encore des remplacements sur demande.

Souhaitant réorganiser ses activités, notamment en faveur de sa commune, Philippe Jan démissionne de la délégation du Conseil d'Etat pour l'assemblée générale des actionnaires 2006.

Antoine Lattion

Antoine Lattion a suivi une formation commerciale. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 1997, il préside la Société électrique du Bas-Valais. Il fait partie du comité Finances et Audit.

Antoine Lattion est administrateur de plusieurs sociétés, institutions et fondations suisses. Il est gérant de la Banque Cantonale du Valais à Collombey-Muraz depuis 1985 et il assume la fonction de Préfet de Monthey depuis 2002. Antoine Lattion a occupé différentes fonctions au sein de la Commune de Collombey-Muraz, à savoir : secrétaire communal de 1968 à 1977, directeur administratif de la Commune de 1977 à 1985, puis président de la Commune de 1985 à 2000. Il a été député au Grand Conseil valaisan de 1977 à 1993. Actuellement, il préside le comité de direction de l'Hôpital du Chablais.

Jean-Jacques Miauton

Jean-Jacques Miauton a suivi une formation commerciale, avec une spécialisation dans les aciéries en 1974. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 1997, il fait partie du comité Nominations et Ressources Humaines, ainsi que du conseil d'administration d'Effitec SA à Morges. Il est vice-président de la Société électrique Vevey-Montreux. Jean-Jacques Miauton était déjà membre du conseil de la Société Romande d'Electricité depuis 1992.

Jean-Jacques Miauton assure des mandats d'administrateur d'autres sociétés suisses dont CDM Hôtels et Restaurants SA à Lausanne et il est membre du comité consultatif Vaud-Valais de la Banque Nationale Suisse.

Directeur du groupe Miauton à Villeneuve depuis 1987, Jean-Jacques Miauton occupe le poste de CEO du groupe Gétaz Romang Holding à Vevey depuis 2004.

Guy Mustaki, depuis le 7 juin 2005

Guy Mustaki est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Lausanne et a obtenu un brevet d'avocat en 1991. Il siège au conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis l'assemblée générale des actionnaires 2005 et il est membre du comité Stratégie et Corporate Development.

Pratiquant le barreau depuis 1991, Guy Mustaki est professeur à l'Université de Lausanne : depuis 1991 à la Faculté de droit et depuis 1995 à la Faculté des HEC. Il pratique et enseigne le droit commercial, le droit des sociétés, ainsi que le gouvernement d'entreprise.

Avant d'entrer au conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie, Guy Mustaki en était le conseil juridique externe pour les divers aspects des activités du Groupe. Dès son élection au conseil, M^e Mustaki a renoncé à tout mandat de conseil juridique pour le Groupe. Certains mandats sont confiés à des avocats indépendants associés dans la même étude que M^e Mustaki.

André Pugin

André Pugin est ingénieur civil EPFL/SIA et diplômé de l'INSEAD à Paris. Membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 2002, il fait partie du comité Stratégie et Corporate Development. André Pugin est membre des conseils d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise depuis 2002, de la Caisse d'Épargne du District de Vevey depuis 1996 et de la société TSA à Lausanne, à partir de 1996 également. Il est président de l'Association suisse des industries spatiales depuis 2001, membre de la Commission fédérale des affaires spatiales, membre de l'Association suisse des sciences naturelles (Comité des affaires spatiales) et membre de l'Académie suisse des sciences techniques.

André Pugin a exercé le métier d'ingénieur projets et a été responsable de l'implantation d'une unité de production clé en main aux Etats-Unis en 1982, avant de devenir responsable, en 1983, du département vente aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, puis directeur de la division Technologie-mécanique en 1988. Depuis 1993, il préside la société APCO Technologies SA à Vevey, dont il est le fondateur.

Pour des raisons professionnelles, André Pugin est démissionnaire pour l'assemblée générale des actionnaires 2006.

Eliane Rey

Eliane Rey est titulaire d'une licence ès sciences économiques, mention gestion d'entreprise, de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Eliane Rey est entrée au conseil d'administration CVE-Romande Énergie en 2004. Elle est membre du comité Finances et Audit.

Administratrice d'EOS Holding à Lausanne, d'HYDRO Exploitation SA à Sion, de Grande-Dixence SA à Sion, des Forces Motrices Hongrin-Léman, de Petrosvibri à Vevey, vice-présidente de Gaznat et de neo technologies, elle est également présidente des sociétés BOISY TV et DIGI TV, sociétés actives dans le multimédia, et de Batsol SA, société propriétaire et exploitante de bateaux solaires.

Eliane Rey a travaillé 8 ans pour un groupe mondial agroalimentaire, en Suisse, aux Etats-Unis et en Argentine. Elle a ensuite occupé pendant 6 ans la fonction d'adjointe au secrétaire municipal puis de secrétaire du Bureau général de l'Assemblée de commune lausannoise, en charge des élections, avant d'œuvrer au sein de sa propre entreprise pendant 12 ans. Dès 1994, elle est membre du pool d'experts pour la promotion civile de la paix du Département Fédéral des Affaires Etrangères. En 1998, elle a présidé le Conseil communal de Lausanne. Depuis 1998, elle est députée au Grand Conseil vaudois.

Depuis janvier 2002, elle est Conseillère municipale et directrice des Services Industriels de Lausanne.

Dominique Rigot

Dominique Rigot est licencié en droit de l'Université de Lausanne et docteur en droit. Syndic de Vevey, il siège en cette qualité au conseil d'administration CVE-Romande Énergie depuis 2004 et il est membre du comité Nominations et Ressources Humaines. Dominique Rigot est membre du conseil de la Société électrique Vevey-Montreux depuis 2002.

Dominique Rigot est avocat indépendant, inscrit au barreau depuis 1993.

Ayant renoncé à briguer un nouveau mandat à la municipalité de Vevey, Dominique Rigot est démissionnaire pour l'assemblée générale 2006.

Charles-Louis Rochat, depuis le 12 janvier 2005

Charles-Louis Rochat, horloger et ingénieur ETS, Conseiller d'Etat vaudois depuis 1998, a été désigné par le Conseil d'Etat le 12 janvier 2005 pour succéder à Jean-Claude Mermoud dans le conseil d'administration CVE. Il est membre du comité Stratégie et Corporate Development.

Charles-Louis Rochat est chef du département de la sécurité et de l'environnement, qui contrôle notamment les tâches cantonales dans le domaine de l'énergie. Il a été propriétaire et exploitant d'une PME, Charles-Louis Rochat SA au Lieu, active dans le domaine horloger. Il est membre du conseil d'administration de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels à Pully. Il siège au Conseil des pouvoirs publics d'EOS Holding à Lausanne depuis 2005.

Appelé à présider la Commission cantonale de surveillance du secteur électrique instituée par le Décret cantonal du 5 avril 2005, Charles-Louis Rochat ne peut plus siéger dans le conseil d'administration de notre Groupe. Il démissionne de la délégation du Conseil d'Etat pour l'assemblée générale des actionnaires 2006.

Daniel Schmutz

Daniel Schmutz, ancien Conseiller d'Etat vaudois (1981-1998), est titulaire d'une licence HEC et d'une licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne. Membre du conseil d'administration de la CVE depuis 1992, il devient membre du conseil d'administration du Groupe CVE-Romande Énergie en 1996. Il fait partie du comité Stratégie et Corporate Development.

Daniel Schmutz est administrateur d'EOS Holding SA à Lausanne depuis 2001 et de Grande Dixence SA à Sion depuis 2003. Il est également membre des conseils de différentes sociétés et institutions, notamment des Retraites Populaires dont il est président depuis 1998. Il est membre du conseil d'administration de la société Tunnel du Grand-St-Bernard SA depuis plusieurs années. Il préside les Transports Montreux-Vevey-Riviera.

Après avoir été assistant pendant 2 ans de la chaire d'économie politique de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne et collaborateur du Bureau fédéral de statistiques en 1967-1968, Daniel Schmutz a été secrétaire général de l'Union fruitière vaudoise (1968-1973), puis de la Fédération vaudoise des caisses-maladie de 1974 à 1981. Membre du Conseil d'Etat vaudois pendant 17 ans, il a dirigé les départements des Finances, de la Prévoyance sociale et des assurances et des Travaux publics. Depuis sa retraite politique, il assume divers mandats dans des sociétés parapubliques.

Olivier Rapin, secrétaire hors conseil

Olivier Rapin est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Lausanne. Engagé en 1986 par la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) en qualité de chef des services généraux et secrétaire général, Olivier Rapin est également secrétaire du conseil d'administration (hors conseil) du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 1996. Il assure aussi la fonction de secrétaire du conseil d'administration de Sitel SA à Morges depuis 1999.

Après avoir été juriste à la Direction de la sécurité sociale lausannoise et chef de l'inspection du travail de la Ville de Lausanne durant 8 ans, Olivier Rapin a exercé la fonction de secrétaire à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et à la société du Tunnel du Grand-St-Bernard de 1982 à 1985.

3.3 INTERDÉPENDANCES

Il n'y a pas de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.5.2-3.5.3 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement d'organisation confère à chaque comité du conseil d'administration un rôle, ainsi que des tâches et des responsabilités. Les comités se réunissent régulièrement en fonction de l'agenda du conseil d'administration. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les séances du conseil. Le directeur général assiste en principe aux séances, de même que le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Comité Stratégie et Corporate Development

Le comité est constitué de cinq membres et se réunit normalement 4 à 6 fois par an (en 2005 : 8 fois).

La durée moyenne des séances est de 2 heures.

Le comité est notamment chargé d'étudier et de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets suivants :

- Stratégie du Groupe notamment dans les domaines de la commercialisation, de la distribution et de la production.
- Situation du marché électrique et environnement économique.
- Rapprochement avec d'autres entreprises.
- Actionnariat.
- Relations avec l'Etat de Vaud et les communes desservies.
- Tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2005, le comité Stratégie et Corporate Development s'est attaché particulièrement à la définition de la stratégie du Groupe et à veiller aux intérêts du Groupe dans les opérations de rapprochement entre EOS Holding (dont la CVE détient 28.72 % du capital) et ATEL.

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de cinq membres et se réunit normalement 4 à 6 fois par an (en 2005 : 7 fois).

La durée moyenne des séances est de 3 heures.

Le comité est chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets suivants :

- Les hypothèses budgétaires, le budget et le plan financier à moyen terme (PMT).
- Le règlement et l'état de la trésorerie ainsi que le plan financier.
- Le choix de l'organe de révision, le programme et l'étendue de son mandat, et ses éventuelles missions particulières.
Le comité peut s'entretenir directement avec l'organe de révision. En cas de « management letter » de l'organe de révision, le comité l'analyse, assure le suivi des mesures prises et fait rapport au conseil d'administration.
- Le controlling et les missions des instruments internes de contrôle.
- Le management du risque, en particulier la politique de risque en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros.
- Les propositions de boucllement et le projet de rapport de gestion pour la partie financière.
- Validation du programme d'audit interne.
- Tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

Le comité approuve, sur proposition de la direction, le programme annuel d'audit interne et traite les rapports qui lui sont présentés par l'auditeur. Le comité peut ordonner d'autres audits.

Comité Nominations et Ressources Humaines

Le comité est composé de cinq membres et se réunit normalement 4 à 6 fois par an (en 2005 : 6 fois).

La durée moyenne des séances est de 2 heures.

Le comité est chargé de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- La composition du conseil d'administration CVE-Romande Énergie et de ses différents comités, la composition du conseil d'administration des filiales et les délégations dans les autres conseils de sociétés et fondations.
- La nomination des membres de la direction.
- Les cahiers des charges du directeur général et des membres de la direction.
- Les principes généraux de rémunération du personnel.
- Les règles générales relatives aux éventuelles augmentations annuelles des salaires.

D'autre part, le comité est compétent pour décider, dans les normes usuelles, de la rémunération des membres de la direction, sur proposition du directeur général. Le droit de contrôle du conseil d'administration est réservé.

3.6 ATTRIBUTIONS RESPECTIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a du Code des obligations. Il définit la politique et la stratégie de la société ; approuve les budgets d'exploitation et d'investissements annuels ; fixe la politique financière ; arrête la politique de risque notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros ; décide de la création ou de la vente de filiales, de succursales ou d'agences ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives.

Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la direction, notamment : proposer la stratégie, mettre en vigueur les principes de politique et de stratégie d'entreprise en matière d'organisation, de plans et de réalisations ; définir les missions, gérer et diriger la société ; assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom ; préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie ; engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles ; représenter le Groupe auprès des tiers ; organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le directeur général préside le comité de direction.

3.7 INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis sur les bouclements consolidés du Groupe et sur les comptes individuels de ses filiales. Une fois par an, les bouclements sont complétés par une estimation détaillée des futurs résultats escomptés. Deux fois par an, un reporting des participations est établi par la direction générale à l'intention du conseil d'administration.

La direction du Groupe présente ses plans d'actions au conseil d'administration. Ces documents fournissent au conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe.

Au début 2005, Romande Énergie s'est dotée d'une structure d'audit interne, en complément à celle de la gestion des risques. En avril 2005, le comité Finances et Audit a approuvé la charte d'audit interne ainsi que le plan des audits à réaliser durant cette année. Cette charte s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par le « Institute of Internal Auditors » et en reprend les formulations principales : « l'audit aide l'organisation (Romande Énergie) à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité ».

En 2005, l'audit interne a réalisé cinq audits portant sur des projets spécifiques, le règlement de trésorerie, la gestion des investissements et les dispositifs de gestion des crises techniques. Les recommandations sont suivies de plans d'actions dont les objectifs sont de renforcer la maîtrise des risques de l'entreprise en améliorant notamment les dispositifs de contrôle interne.

Le conseil d'administration reçoit régulièrement des documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe. Le président du conseil d'administration rencontre régulièrement le directeur général, afin de faire le point sur l'évolution des principales activités du Groupe.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 24 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale est formée des personnes suivantes :

Nom	Unité d'affaires/ département	Année de naissance	Collaborateur depuis
Pierre-Alain Urech	Directeur général	1955	2004
Yves Lehmann	Directeur Distribution	1962	2004
Denis Matthey	Directeur Finances, Informatique et Logistique	1958	2004
Jean-Pierre Mitard	Directeur Marketing et Vente	1966	2000
Claude Ruch	Directeur Ressources humaines, Services généraux et Sécurité	1947	2004
A quitté l'entreprise en 2005:			
Rémy Freimuller (retraite)	Directeur Production, ingénierie et logistique	1941	1971

4.1-4.2 QUALIFICATIONS ET FONCTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Aucun directeur n'exerce des fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse et/ou à l'étranger. Tous les membres de la direction sont de nationalité suisse.

Pierre-Alain Urech, directeur général

Pierre-Alain Urech est ingénieur civil diplômé de l'EPFZ et a obtenu un diplôme post-grade à l'EPFL. Comme directeur général du Groupe CVE-Romande Énergie, il préside le conseil d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman. Il est membre des conseils d'administration de CISEL (vice-président), de la Société électrique Vevey-Montreux (administrateur-délégué) et de la Société des forces motrices de l'Avançon. Il est membre des comités de l'Association des Entreprises électriques suisses et des Electriciens romands.

Jusqu'à son arrivée dans le Groupe CVE-Romande Énergie, Pierre-Alain Urech a fait toute sa carrière aux CFF. Après avoir exercé des fonctions de direction et de management à divers niveaux des CFF, il a été directeur du 1^{er} arrondissement à Lausanne. Entré à la direction générale à Berne dès 1995, il en est devenu le vice-président en 1999. Il a dirigé durant 9 ans l'importante division de l'infrastructure, à laquelle étaient rattachées l'énergie et les usines électriques. Il était président ou membre de divers conseils d'administration de sociétés liées aux CFF.

Yves Lehmann, directeur Distribution

Ingénieur physicien EPFL, titulaire d'un master en gestion d'entreprise et management des technologies, Yves Lehmann a dirigé pendant 4 ans la Société des forces électriques de La Goule à St-Imier. Il a travaillé durant 6 ans dans deux entreprises de fabrication d'appareils de mesure. Il a été consultant indépendant, fondateur d'une école informatique et il a dirigé pendant 5 ans une association régionale de développement économique.

Yves Lehmann est administrateur de la Société électrique Vevey-Montreux et de la Société des forces motrices du Grand-St-Bernard. Il est par ailleurs administrateur-délégué de la Société électrique du Bas-Valais.

Denis Matthey, directeur Finances, Informatique et Logistique

Denis Matthey est au bénéfice d'une licence HEC et d'un diplôme fédéral d'expert comptable. Il occupe la fonction de directeur financier du Groupe CVE-Romande Énergie depuis le 1^{er} janvier 2004. Il est également administrateur des sociétés Effitec SA à Morges, Société électrique Vevey-Montreux, Société électrique du Bas-Valais, CISEL à Matran, Forces Motrices Hongrin-Léman et neo technologies SA à Lausanne, toutes sociétés liées au Groupe CVE-Romande Énergie.

Denis Matthey a commencé sa carrière comme auditeur, de 1981 à 1987, chez PWC Zurich et KPGM Genève. Puis il a assumé la fonction de directeur financier et administratif puis celle d'administrateur de STS, filiale du groupe Shipley basé à Boston (1987 à 1990). STS est active dans la conception et la construction d'installations de galvanoplastie destinées à l'informatique. De 1990 à 2002, il a assuré cette même fonction puis celle de directeur général dans le groupe international Matthey, sous-traitant indépendant de l'industrie automobile devenu depuis membre du groupe Arcelor, un des principaux acteurs mondiaux de l'industrie métallurgique, dont Denis Matthey a été directeur financier d'une unité d'affaires en 2002-2003.

Jean-Pierre Mitard, directeur Marketing et Vente

Jean-Pierre Mitard est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (EDHEC) à Lille en France. Il est directeur Marketing et Vente du Groupe CVE-Romande Énergie depuis 2000. Il préside le conseil d'administration de neo technologies SA depuis sa création en janvier 2004 et siège au conseil de la Société électrique du Bas-Valais.

Jean-Pierre Mitard a commencé sa carrière dans la vente de solutions informatiques en Suisse romande, puis a assuré, durant plusieurs années, la direction Vente et Marketing Suisse, à Zurich, d'un constructeur informatique américain. Il a ensuite dirigé, depuis Bruxelles, pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, le product management des solutions de télécommunications d'entreprises de Lucent Technologies.

Claude Ruch, directeur Ressources humaines, Services généraux et Sécurité

Claude Ruch est titulaire d'un CFC d'employé de commerce et a poursuivi sa formation dans le domaine des finances (IMD), du contrôle de gestion et des ressources humaines en Suisse et à l'étranger. Il occupe la fonction de directeur des Ressources humaines, services généraux et sécurité, du Groupe CVE-Romande Énergie depuis le 10 mai 2004.

Claude Ruch a débuté son parcours professionnel au sein du groupe Swissair, où il a occupé différentes fonctions au sein du département des finances, tout d'abord à Zurich, ensuite, pendant 18 ans, en Europe et en Asie en tant que responsable des finances pour un pays, et finalement pour la région Extrême-Orient, à Hong-Kong. De retour en Suisse, il a repris un poste de contrôleur de gestion à Genève et à Zurich où il a été vice-président des Ressources humaines pour la division logistique du Groupe. En 1999, il a quitté SAirGroup et il a successivement occupé le poste de directeur des Ressources humaines pour DHL Suisse et McDonald's Suisse.

4.3 CONTRATS DE MANAGEMENT

La CVE n'a pas attribué de mandats de management.



La direction du Groupe avec, de gauche à droite :

Denis Matthey, Claude Ruch, Pierre-Alain Urech (directeur général), Olivier Rapin, Yves Lehmann, Jean-Pierre Mitard

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1-5.2 En vertu de l'art. 29 des statuts, le conseil décide lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe (indépendante du résultat du Groupe) et des jetons de présence pour leur participation aux séances. Les membres ne reçoivent pas d'indemnités forfaitaires pour frais de représentation mais sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs.

En 2005, les honoraires ont été les suivants :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	60 000.-
Vice-président	30 000.-
Administrateur	25 000.-
Président d'un comité spécialisé	5 000.- en plus de l'indemnité de base
- Stratégie et Corporate Development	
- Finances et Audit	
- Nominations et Ressources humaines	
Jetons de présence	600.-/séance

Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions non plus que d'autres formes de participation au bénéfice. Le total des rémunérations versées en 2005 par CVE et ses sociétés filles (voir définition à la page 87, note 28) aux membres du conseil d'administration de CVE est de CHF 626 000.-.

5.3 Le total des rémunérations versées en 2005 par CVE et ses sociétés filles à un ancien membre du conseil d'administration de CVE est de CHF 11 000.-. Cette rémunération était relative à la période effectuée par cet administrateur au conseil en 2005 et elle est comprise dans le montant total des rémunérations 2005 indiqué à l'alinéa précédent.

5.4-5.8 Voir plus loin.

5.9 La rémunération globale la plus élevée versée en 2005 à un membre du conseil d'administration est de CHF 94 000.–. Les achats du Groupe CVE-Romande Énergie auprès de Miauton SA, Villeneuve, dont le directeur général, M. Jean-Jacques Miauton, est administrateur CVE-Romande Énergie, s'élèvent à CHF 0.82 million. Les primes d'assurance payées à la Vaudoise Assurances dont le directeur général adjoint, M. Bernard Grobéty, est administrateur CVE-Romande Énergie, s'élèvent à CHF 0.19 million.

DIRECTION GÉNÉRALE

5.1-5.2 La rémunération des membres de la direction générale est fixée par le comité Nominations et Ressources Humaines du conseil d'administration, dans les normes usuelles. Le droit de contrôle du conseil d'administration est réservé.

La rémunération est basée sur un salaire fixe et une part variable, qui est fonction des performances de l'entreprise et des performances individuelles.

Le total des rémunérations octroyées pour l'année 2005 aux membres de la direction générale (y compris le membre de la direction qui a quitté l'entreprise à fin 2005) se monte à :

CHF '000	2005	2004
Salaires de la direction octroyés pour l'exercice	2 208	2 101
Charges sociales de la direction	525	417
Total rémunération de la direction	2 733	2 518

5.4 ATTRIBUTION D' ACTIONS

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions ou d'options aux membres du conseil d'administration ou de la direction.

5.5 DÉTENTION D' ACTIONS

Actions au porteur détenues par des sociétés du Groupe	39 174 actions	2.4%
Autres actionnaires	1 100 826 actions	97.6%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres du conseil d'administration	68 actions	<1%
• Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale	2 actions	<1%

5.6-5.8 OPTIONS, HONORAIRES ADDITIONNELS, PRÊTS

Aucun de ces avantages n'a été accordé à des membres du conseil d'administration ou de la direction en 2005.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Toutes les actions donnent droit à une voix. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, une personne désignée par le conseil d'administration, le représentant indépendant ou un tiers.

6.1 LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

6.2 QUORUMS STATUTAIRES

Les décisions se prennent à la majorité absolue des voix représentées, sauf pour les modifications de statuts, qui exigent 2/3 des voix ainsi que dans les cas prévus par l'article 704, al. 1 du Code des obligations. Les élections se font à la majorité absolue des voix représentées au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Dans les décisions et élections, en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

6.3-6.4 CONVOCATIONS, INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Les dispositions légales s'appliquent (convocation, inscription d'un point à l'ordre du jour, etc.).

Extrait des statuts:

Article 13:

«Les actionnaires se réunissent en assemblée générale ordinaire une fois par année au plus tard le 30 juin. Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu désigné par l'avis de convocation. Elles sont convoquées par le conseil d'administration, et au besoin par l'organe de révision. Les autres personnes désignées à l'article 699 CO ont également le droit de les convoquer.»

Article 14:

«L'assemblée générale est convoquée par publication conforme à l'article 5, vingt jours au moins avant la date de sa réunion. La convocation contient l'ordre du jour et les mentions prévues à l'article 700, alinéa 2 CO.»

Article 699, alinéa 3 CO

«Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussions et les propositions.»

N.B.: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

6.5 INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Les détenteurs de certificats nominatifs d'actions (Etat de Vaud, communes vaudoises et Banque Cantonale Vaudoise) doivent se faire inscrire au plus tard 20 jours avant l'assemblée des actionnaires.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up.

N.B.: de nouveaux statuts sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires 2006.

7.2 CLAUSES RELATIVES AUX PRISES DE CONTRÔLE

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du conseil d'administration ou de la direction pour ces cas.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 MANDAT ET FONCTIONS DE L'AUDITEUR

Ernst & Young SA est l'auditeur indépendant mandaté par le Groupe CVE-Romande Énergie depuis l'exercice 1997 (auparavant, Société Fiduciaire Lémano, du même groupe). L'auditeur responsable du mandat, M. Pierre Delaloye, est entré dans ses fonctions en octobre 2001.

8.2-8.3 HONORAIRES DES RÉVISEURS

	CHF '000
Services d'audit	221
Services liés à l'audit	41
Services fiscaux	73
Autres services	–

Par **services d'audit**, on entend le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe CVE-Romande Énergie. Ces services englobent aussi l'émission des rapports d'audit.

Par **services liés à l'audit**, on entend les autres prestations assurées par les auditeurs comprenant notamment l'audit des plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour de méthodes comptables.

Par **services fiscaux**, on entend notamment les services liés à l'observation des règles fiscales.

Par **autres services**, on entend les prestations liées à la mise en place de la gestion des immobilisations.

8.4 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE RELATIFS À L'ORGANE DE RÉVISION

Voir comité Finances et Audit, points 3.5.2-3.5.3-3.5.7 ci-dessus.

L'organe de révision est invité à chaque séance du comité Finances et Audit. Les remarques de l'auditeur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont toutes soumises à nouveau au comité Finances et Audit pour contrôle.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

Le Groupe CVE-Romande Énergie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également donnée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants.

Un poste de responsable de la communication externe et interne a été créé à fin 2005. Ce poste est occupé par Monsieur Daniel Herrera, qui bénéficie d'une large expérience dans le domaine. Il est atteignable à l'adresse suivante : Romande Énergie, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1 – tél. 021 802 95 67, courriel : daniel.herrera@romande-energie.ch.

Les actionnaires privés et publics du Groupe sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse.

Les informations sont préparées par les services d'état-major responsables de la communication et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.cve.ch) (194.124.254.10).

Les organes de publication statutaires sont la Feuille officielle suisse du commerce et la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.

Rapport relatif à la Review à l'attention du Conseil d'administration de la
Compagnie Vaudoise d'Electricité, Morges

Lausanne, le 31 mars 2006

Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Corporate Governance

Vous nous avez confié le mandat d'effectuer une Review (examen succinct) des informations publiées sur le Corporate Governance selon la directive de la SWX Swiss Exchange par la Compagnie Vaudoise d'Electricité pour l'exercice clos au 31 décembre 2005. Ces informations se trouvent dans un chapitre distinct du rapport de gestion, aux pages 32 à 52. Le conseil d'administration est responsable de la publication de ces informations. Notre mandat consiste à émettre un rapport sur la base de notre Review.

Notre Review doit nous permettre de constater que les informations publiées sont complètes et ne contiennent pas d'erreur significative, même s'il ne s'agit pas du même degré de certitude que dans le cadre d'une révision. La Review se limite principalement à interroger les collaborateurs responsables de la présentation de ces informations, à consulter les documents pertinents et à effectuer des opérations de contrôle analytiques en relation avec les informations sur le Corporate Governance. Nous n'avons pas effectué de révision et c'est pour cette raison que nous ne délivrons pas d'opinion de révision.

Concernant les données relatives au chapitre 5 de la directive SWX sur les informations relatives au Corporate Governance (rémunérations, participations et prêts), nous avons également examiné le processus de collecte des informations correspondantes.

A notre avis, le rapport sur le Corporate Governance répond aux exigences formelles de la directive concernant les informations relatives au Corporate Governance. Durant notre Review, nous n'avons pas constaté de faits qui nous amèneraient à conclure que les informations publiées ne sont pas complètes ou présenteraient des erreurs significatives.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert fiduciaire diplômé
(responsable du mandat)



Serge Clément
Expert-comptable diplômé



SOMMAIRE

Chiffres clés consolidés	56
Commentaires financiers	57
Comptes consolidés du Groupe CVE-Romande Énergie	
Rapport du réviseur des comptes consolidés	59
Compte de résultat consolidé	60
Bilan consolidé	61
Tableau des flux de trésorerie consolidés	62
Variations des capitaux propres consolidés	63
Annexe aux comptes consolidés	64
Société mère: comptes annuels de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE)	
Rapport de l'organe de révision	90
Compte de résultat	91
Bilan	92
Annexe aux comptes annuels	93
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	95
Liste des abréviations	96



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

CHF '000, sauf indication contraire	2005	2004	2003	2002	2001
			Retraité	Retraité	
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires net	482 096	480 192	477 837	453 657	438 910
Marge brute opérationnelle	292 482	323 315	322 396	317 419	234 292
Charges de personnel	90 855	101 644	102 051	86 790	83 464
Charges de restructuration financière	–	–	–	–	160 000
EBITDA	161 945	182 493	181 987	177 342	(52 835)
EBIT	135 729	138 565	109 524	132 099	(93 667)
Bénéfice/(perte) net(te) de l'exercice	124 605	121 194	123 804	130 819	(31 855)
FLUX DE TRÉSORERIE					
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles	157 503	135 460	74 713	144 323	131 307
Liquidités/dépenses nettes liées aux activités d'investissements	4 305	(96 144)	(71 007)	(71 024)	(59 282)
Dépenses nettes liées aux activités de financement	(19 110)	(22 463)	(75 591)	(21 398)	(33 885)
AUTRES INDICATIONS					
Nombre moyen d'employés en équivalents plein temps	738	741	725	709	707
Bénéfice/(perte) par action (en CHF)	106	107	115	109	(32)
Dividende (proposé pour 2005) par action (en CHF)	15.-	12.-	8.-	4.-	3.-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	1 147 680	1 022 781	915 072	799 528	572 637
Capitaux propres en % des actifs	69.9	68.9	65.4	53.4	46.1
Capitaux propres par action (en CHF)	1 043	925	823	719	514
Cours de l'action CVE au 31 décembre (en CHF)	1 285	1 155	879	506	280

Les données financières ci-dessus ont été établies conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS FINANCIERS EN 2005

- **Chiffre d'affaires net 2005 légèrement supérieur à celui de 2004, soit une progression de CHF 1.9 million ou 0.4 %.**
- **Marge brute opérationnelle en baisse de CHF 30.8 millions.**
- **Légère baisse de l'EBIT par rapport à 2004.**
- **Fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère à CHF 1.15 milliard, soit 70 % du total du bilan.**
- **Proposition d'augmentation du dividende à CHF 15.- par action, contre CHF 12.- en 2004.**

CHIFFRE D'AFFAIRES NET EN REcul, SUITE À LA BAISSe VOLONTAIRE DES TARIFS

Le chiffre d'affaires énergie est en baisse de CHF 3.6 millions (-0.88%). Cette diminution résulte de la baisse des tarifs de l'électricité entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005, laquelle a eu pour effet une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 22 millions, compensée partiellement par l'augmentation des volumes de 56 GWh (+1.9%) et par des ventes accrues sur le marché.

Cette diminution de recettes liée à la livraison d'électricité a pu être compensée par un chiffre d'affaires supérieur pour les produits et services, ainsi que pour les produits divers.

FORTE HAUSSE DES ACHATS D'ÉNERGIE

Les frais en relation avec les achats d'énergie sont en augmentation de CHF 28.5 millions ou 22.7% par rapport à 2004. Cette hausse résulte d'un accroissement du volume d'achat de 102 GWh nécessaire pour répondre à l'augmentation du volume des ventes et à la baisse importante de la production propre en raison de conditions climatiques extrêmes liées à un manque accru de précipitations, soit -47 GWh ou 9.6% par rapport à l'exercice précédent. L'évolution à la hausse du prix de l'électricité sur le marché EEX a accentué cette variation négative du coût d'approvisionnement.

BAISSE DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE

Les effets cumulés de la baisse des tarifs, de l'augmentation du prix d'achat de l'électricité et de la faible production propre conduisent à une réduction de la marge brute opérationnelle de CHF 30.8 millions.

DIMINUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Des estimations du déficit de couverture d'un plan multi-employeurs ont conduit en 2004 à la comptabilisation d'une charge de prévoyance de CHF 8 millions. Finalement, cette provision a pu être réduite à CHF 2.7 millions. En vue du changement de régime de la Caisse de pensions principale du Groupe au 1^{er} janvier 2006, une charge de CHF 5 millions a été comptabilisée en 2005. Hormis ces charges et produits à caractère non récurrent, les frais de personnel sont en baisse de l'ordre de CHF 5 millions par rapport à 2004.

LÉGÈRE BAISSe DE L'EBIT

La dégradation de la marge brute opérationnelle a été partiellement compensée par la reprise de perte de valeur (i.e. valorisation corrigée à la hausse) des actifs de production de FGB pour CHF 16.5 millions, ainsi que par la réduction des charges de personnel. En conséquence, l'EBIT de l'exercice 2005 est en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent.

RÉSULTAT FINANCIER EN HAUSSE

L'amélioration du résultat financier par rapport à l'exercice précédent est principalement due à l'annulation de l'actualisation d'un prêt sans intérêts à EOS Holding SA. En outre, la situation financière solide et le faible niveau d'endettement du Groupe ont permis de réduire les charges d'intérêts.

BAISSE DU RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les revenus proviennent pour l'essentiel de la participation EOS Holding SA. En 2005, la contribution d'EOS au résultat du Groupe a été de CHF 9.3 millions contre CHF 12.9 millions en 2004. Au total, le résultat des sociétés associées est en baisse de 23.7% à CHF 9.5 millions.

BÉNÉFICE NET EN HAUSSE DE 2.8%

Le bénéfice net est en hausse de CHF 3.4 millions par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse volontaire des tarifs et les conditions difficiles sur le marché de l'approvisionnement. Ce résultat est notamment lié à la bonne maîtrise des coûts et à la revalorisation des actifs FGB.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de porter le dividende à CHF 15.- par action, contre CHF 12.- en 2004. Sur la base des actions en circulation au 31 décembre 2005, le dividende proposé correspond à un versement aux actionnaires de CHF 16.5 millions.

CAPITAL-ACTIONS

Au 31 décembre 2005, le capital-actions émis était constitué de 1 140 000 actions au porteur entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Les actions détenues par l'Etat de Vaud et les communes vaudoises, selon le décret de 1951, sont représentées par des certificats nominatifs. L'assemblée générale du 7 juin 2005 a décidé de renouveler le capital autorisé de maximum 405 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune, opération valable jusqu'au 7 juin 2007. Au 31 décembre 2005, aucune des actions constituant le capital autorisé n'avait été émise.

En 2005, une convention a été signée entre le canton de Vaud, 51 communes vaudoises et la BCV, qui prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. En 2006, 72 communes se sont jointes à cette convention. A ce stade, le Groupe ainsi formé détient 53.27% du capital-actions.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CVE DU 01.01.2005 AU 01.03.2006



PROGRESSION DU COURS DE L'ACTION EN 2005

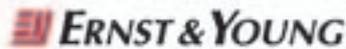
L'action CVE a clôturé à CHF 1'285.- au 31.12.2005 contre CHF 1'155.- au 31.12.2004, soit une augmentation de 11.26%.

HAUSSE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE ET DE LA VALEUR D'ENTREPRISE

Compte tenu des actions propres détenues et du cours de l'action au 31 décembre 2005, la capitalisation boursière s'élève à CHF 1.41 milliard contre CHF 1.27 milliard au 31 décembre 2004.

La valeur d'entreprise - qui représente le montant total que les actionnaires et les tiers ont investi dans le Groupe sous déduction des liquidités - se présentait de la manière suivante au 31 décembre 2005 :

CHF '000	2005	2004
Capitalisation boursière	1 414 561	1 271 454
Intérêts minoritaires	39 878	32 417
Dettes financières	134 570	139 979
./. Liquidités	(256 354)	(113 656)
Valeur d'entreprise	1 332 655	1 330 194
Valeur d'entreprise/EBITDA	8.23	7.29



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Compagnie Vaudoise d'Electricité SA, Morges

Lausanne, le 31 mars 2006

Rapport du réviseur des comptes consolidés

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe, pages 60 à 87) de la Compagnie Vaudoise d'Electricité SA (Groupe CVE-Romande Energie) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse, ainsi que selon les International Standards on Auditing (ISA). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloyé
Expert fiduciaire diplômé
(responsable du mandat)

Serge Clément
Expert-comptable diplômé

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE CVE-ROMANDE ÉNERGIE**
Compte de résultat consolidé

CHF '000, sauf données par action	Note	2005	2004
Chiffre d'affaires net	3	482 096	480 192
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	4	(189 614)	(156 877)
Marge brute opérationnelle		292 482	323 315
Charges de personnel	5	(90 855)	(101 644)
Autres charges d'exploitation	6	(39 682)	(39 178)
Reprise de perte de valeur	15	16 500	–
Amortissements des immobilisations corporelles	7	(42 716)	(43 928)
Résultat opérationnel (EBIT¹⁾)		135 729	138 565
Produits financiers	8	12 310	8 037
Charges financières	8	(4 788)	(9 547)
Part au résultat net des sociétés associées	16	9 523	12 489
Résultat avant impôts		152 774	149 544
Impôts sur le bénéfice	9	(28 169)	(28 350)
Bénéfice net de l'exercice		124 605	121 194
Attribuable à:			
Actionnaires société mère		116 208	118 508
Intérêts minoritaires		8 397	2 686
		124 605	121 194
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		1 100 826	1 105 977
Bénéfice par action (en CHF)	10	105.56	107.15
Dividende (proposé pour 2005) par action (en CHF)		15.-	12.-

1) EBIT = Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings before interest and taxes).

CHF '000	Note	31.12.2005	31.12.2004
ACTIFS			
Actifs courants:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		256 354	113 656
Titres, dépôts à terme et instruments financiers dérivés	11	11 736	67 000
Créances résultant de livraisons et prestations	12	130 399	128 418
Autres actifs courants	13	16 764	10 428
Total des actifs courants		415 253	319 502
Actifs non courants:			
Immobilisations corporelles	15	729 726	707 241
Participations dans des sociétés associées	16	474 022	395 419
Autres immobilisations financières	17	22 256	61 910
Total des actifs non courants		1 226 004	1 164 570
Total des actifs		1 641 257	1 484 072
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants:			
Engagements résultant de livraisons et prestations		31 585	15 823
Autres engagements à court terme	19	105 740	104 524
Part à court terme des emprunts à long terme	18	250	4 000
Dettes d'impôts courants		22 618	10 895
Provisions à court terme	21	910	4 177
Total des passifs courants		161 103	139 419
Passifs non courants:			
Emprunts à long terme	18	134 320	135 979
Passifs d'impôts différés	22	151 479	149 029
Provisions à long terme	21	6 797	4 447
Total des passifs non courants		292 596	289 455
Total des passifs		453 699	428 874
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère:			
Capital-actions		28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Autres réserves		38 437	16 536
Résultats accumulés non distribués		1 082 877	979 879
Actions propres		(15 245)	(15 245)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		1 147 680	1 022 781
Intérêts minoritaires		39 878	32 417
Total des capitaux propres		1 187 558	1 055 198
Total des passifs et des capitaux propres		1 641 257	1 484 072

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE CVE-ROMANDE ÉNERGIE**
Tableau des flux de trésorerie consolidés

CHF '000	Note	2005	2004
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère		116 208	118 508
Reprise des éléments hors trésorerie:			
Intérêts minoritaires		8 397	2 686
Impôts	9	28 169	28 350
Amortissements des immobilisations corporelles	7	44 612	45 911
Reprise de correction de valeur	15	(16 500)	–
Part au bénéfice net des sociétés associées	16	(9 523)	(12 489)
Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	6	(1 238)	(903)
Résultat financier net	8	(7 522)	1 510
Autres éléments		(3 998)	1 140
Intérêts encaissés et autres produits financiers		1 756	4 352
Intérêts payés et autres charges financières		(4 590)	(5 440)
Impôts payés		(13 768)	(38 144)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement et de provisions (cash)		142 003	145 481
Utilisation de la provision de restructuration	21	–	(22 100)
Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles	26	15 500	12 079
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles		157 503	135 460
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15	(52 430)	(46 592)
Ventes d'immobilisations corporelles		3 071	2 692
Ventes/acquisitions de titres de placement		55 656	(23 389)
Acquisitions de participations dans des sociétés associées	16	(1 672)	–
Variation des autres immobilisations financières		(320)	(28 855)
Liquidités/ dépenses nettes liées aux activités d'investissements		4 305	(96 144)
Remboursement des dettes à court terme		(4 000)	–
Dividendes encaissés		695	352
Variation des emprunts à long terme		(1 659)	(1 251)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(936)	(936)
Achats d'actions propres		–	(11 586)
Dividendes versés		(13 210)	(9 042)
Dépenses nettes liées aux activités de financement		(19 110)	(22 463)
Augmentation/ (diminution) nette des liquidités		142 698	16 853
Liquidités en début d'exercice		113 656	96 803
Liquidités en fin de période		256 354	113 656

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Capitaux propres des actionnaires de la société mère

CHF '000	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Total	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2004	28 500	13 111	6 707	870 413	(3 659)	915 072	30 667	945 739
Variation des capitaux propres 2004:								
Ajustements de valeurs comptabilisés directement dans les capitaux propres d'EOS Holding SA			11 366	–		11 366		11 366
Ajustements à la juste valeur des instruments financiers destinés à la vente			(1 537)	–		(1 537)		(1 537)
Produits et charges comptabilisés directement par les capitaux propres			9 829			9 829		9 829
Bénéfice de l'exercice				118 508		118 508	2 686	121 194
Total des produits et charges de l'exercice			9 829	118 508		128 337	2 686	131 023
Dividende 2003 payé (CHF 8.-/action)				(9 042)		(9 042)	(936)	(9 978)
Achats d'actions propres					(11 586)	(11 586)		(11 586)
Solde au 31 décembre 2004	28 500	13 111	16 536	979 879	(15 245)	1 022 781	32 417	1 055 198

Variation des capitaux propres 2005:

Ajustements de valeurs comptabilisés directement dans les capitaux propres d'EOS Holding SA			19 146	–		19 146		19 146
Ajustements à la juste valeur des instruments financiers destinés à la vente			2 755	–		2 755		2 755
Produits et charges comptabilisés directement par les capitaux propres			21 901			21 901		21 901
Bénéfice de l'exercice				116 208		116 208	8 397	124 605
Total des produits et charges de l'exercice			21 901	116 208		138 109	8 397	146 506
Dividende 2004 payé (CHF 12.-/action)				(13 210)		(13 210)	(936)	(14 146)
Solde au 31 décembre 2005	28 500	13 111	38 437	1 082 877	(15 245)	1 147 680	39 878	1 187 558

Au 31 décembre 2005, le capital-actions émis était constitué de 1 140 000 actions au porteur entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Les actions détenues par l'Etat de Vaud et les communes vaudoises, selon le décret de 1951, sont représentées par des certificats nominatifs. Le montant prévu pour la distribution de dividende se base sur le montant des fonds propres disponibles de la société mère, CVE. Il est déterminé conformément aux prescriptions légales du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 66 millions (2004 : CHF 65.3 millions), qui ne sont pas distribuables.

Pour le nombre d'actions propres détenues par le Groupe, voir le point 3 de l'annexe aux comptes annuels de la CVE. Le tableau des actionnaires importants de CVE se trouve sous le point 5 de la même annexe.

L'assemblée générale du 7 juin 2005 a décidé de renouveler le capital autorisé de maximum 405 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune, opération valable jusqu'au 7 juin 2007. Au 31 décembre 2005, aucune des actions constituant le capital autorisé n'avait été émise.

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Compagnie vaudoise d'électricité (CVE), société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), est le propriétaire direct ou indirect de toutes les sociétés appartenant au Groupe CVE-Romande Énergie (Groupe). L'activité principale de CVE est la détention et la gestion de participations.

Les comptes consolidés 2005 du Groupe ont été approuvés le 30 mars 2006 par le conseil d'administration de CVE. L'assemblée générale de CVE du 19 mai 2006 est invitée à faire de même.

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES PRINCIPAUX

Le cadre général des activités et de l'organisation de CVE était fixé précédemment par le décret du Grand Conseil du canton de Vaud, du 26 novembre 1951, sur le renouvellement et l'extension des concessions de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Ce décret est abrogé par le nouveau décret cantonal sur le secteur électrique (DSecEL) entré en vigueur le 1^{er} novembre 2005. Le Conseil d'Etat vaudois doit encore publier un règlement d'application relatif à l'exécution du décret. Des communes vaudoises ont interjeté un recours au Tribunal fédéral contre ce décret.

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-dessous. Ces principes ont été appliqués uniformément sur tous les chiffres comparatifs présentés sauf indication contraire spécifique.

2.1 BASE DE PRÉSENTATION

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique sauf pour certaines immobilisations corporelles et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS édictées par l'« International Accounting Standards Board ») ainsi qu'aux IAS et leurs interprétations (IFRIC) édictées par l'« International Accounting Standards Committee » (IASC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous.

L'établissement d'états financiers selon les normes IFRS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer le management, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont décrits à la note 2.18.

Application anticipée de standards

Le Groupe a, en 2004, adopté par anticipation tous les standards, nouveaux ou révisés, de l'« International Accounting Standards Board » (IASB), qui s'appliquent aux opérations du Groupe et entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

La prise en compte de ces standards nouveaux ou révisés a nécessité des modifications des principes comptables du Groupe.

Cette application anticipée n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers 2004 du Groupe.

Durant l'année 2005, IASB et IFRIC ont édité les standards et interprétations indiqués ci-dessous. Leur entrée en vigueur effective a eu lieu après la date des présents états financiers.

Standards (IAS/IFRS)	Date
IFRS 1 Modification en relation avec IFRS 6	01.01.2006
IFRS 4 Contrats d'assurances	01.01.2006
IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales	01.01.2006
IFRS 6 Modification en relation avec IFRS 6	01.01.2006
IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir	01.01.2007

IAS 1	Modification-Présentation des états financiers : Information à fournir sur le capital	01.01.2007
IAS 19	Amendement-écarts actuariels, régimes de groupe et informations à fournir	01.01.2006
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	01.01.2006
IAS 39	Amendement-Transition et comptabilisation initiale d'actifs financiers et de passifs financiers	01.01.2006
IAS 39	Comptabilisation de couverture des flux de trésorerie	01.01.2006
IAS 39	Amendements d'IAS39 et d'IFRS4 - Contrats de garantie financière	01.01.2006

International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)

		Date
IFRIC 4	Déterminer si un accord contient un contrat de location	01.01.2006
IFRIC 5	Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement	01.01.2006
IFRIC 6	Engagements provenant de participation dans un marché spécifique	01.12.2005

Le management estime que l'application de ces standards et interprétations n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers du Groupe lors de leur application initiale.

Lors de l'adoption d'IFRS 7, le Groupe devra fournir des informations supplémentaires sur ses instruments financiers, leur importance et leur nature ainsi que sur les risques supplémentaires qui en découlent. Plus spécifiquement, le Groupe devra indiquer la juste valeur de ses instruments financiers et l'exposition aux risques y relative de manière plus détaillée. Il n'y aura aucun impact sur les résultats reportés et sur l'actif net.

2.2 PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

A) Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de la CVE et de toutes les filiales directes et indirectes sur lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle s'accompagnant en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote. La liste des principales filiales figure à la note 28. Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A contrario, elles sont exclues de ce périmètre dès que cesse ce contrôle.

La méthode du « Purchase method of accounting » est appliquée pour l'acquisition de filiales. Le coût d'une acquisition est mesuré par la juste valeur de ses actifs compte tenu des instruments de capitaux propres émis et des passifs existants à la date de transaction, plus les coûts directement imputables à l'acquisition.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

B) Sociétés associées

Les sociétés associées et les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote), sans pour autant en avoir le contrôle, sont consolidées selon la méthode d'intégration par mise en équivalence. Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition puis à leur juste valeur, soit le coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) reporté(e)s après la date d'acquisition et de modification éventuelle de valeur (« Impairment »). Si malgré une détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière » (voir la note 2.5).

Toute correction de valeur (« Impairment ») est enregistrée immédiatement dans le compte de profits et pertes. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Lorsqu'une variation des actifs nets d'une société associée est reportée directement dans ses fonds propres, le Groupe reconnaît sa part à ces changements dans le tableau « variations des capitaux propres consolidés » et l'indique séparément.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées.

Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur (« Impairment »).

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés en cas d'écarts significatifs pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

La société EOS Holding a augmenté son capital-actions de CHF 155 millions par compensation de créances. Les quotes-parts des actionnaires dans la société n'ont pas été modifiées par cette augmentation.

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a acquis pour CHF 1.6 million de titres de la Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA), portant ainsi sa participation à 26.1%. Dès la date d'acquisition des titres, FMA est intégré dans le périmètre de consolidation selon la méthode de mise en équivalence.

Bien que détenant 35.7% du capital-actions et 24.6% des droits de votes de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA), il a été renoncé à consolider cette entité selon la méthode de mise en équivalence, à l'instar du traitement effectué au 31.12.2004. Le

Groupe n'est pas représenté au conseil d'administration de SEFA et ne participe à aucune décision liée à la stratégie et à la gestion de cette société.

C) Joint-ventures

Un « joint-venture » est un arrangement contractuel où le Groupe et d'autres partenaires poursuivent une activité économique commune. Les décisions stratégiques, financières et opérationnelles y relatives sont soumises à l'approbation unanime des parties au contrat.

Lorsque le Groupe participe à de tels accords, la part du Groupe aux actifs et passifs conjointement détenus est reconnue dans les états financiers consolidés. Ils y figurent dans les rubriques correspondant à leur nature.

Des accords de « joint-venture » peuvent conduire à la création d'entités légales dans lesquelles chaque partenaire possède une participation. Dans ces cas, le Groupe reconnaît sa part dans ces entités légales détenues conjointement en utilisant la méthode de mise en équivalence.

2.3 CHIFFRES SECTORIELS

L'activité principale du Groupe est la fourniture d'électricité, laquelle représente plus de 90% du chiffre d'affaires total, du résultat d'exploitation et des actifs nets. Le Groupe exerce son activité en Suisse (essentiellement dans le canton de Vaud), qui est traitée dans la présentation des résultats comme une seule région géographique.

Les prix de vente entre filiales sont basés sur les coûts de production ou d'acquisition auxquels une marge est ajoutée.

2.4 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de présentation au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de changes qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Toutes les filiales du Groupe présentent leurs comptes en CHF et, par conséquent, il n'y a aucun écart résultant de la conversion des comptes des filiales.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe reconnaît les instruments financiers actifs et passifs dans le bilan dès qu'il est contractuellement lié à de tels instruments.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement évalués au coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur ; les profits et pertes en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

c) Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés au prix du marché et représentent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés directement au compte de résultat.

d) Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses.

e) Immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur sauf si aucune estimation fiable ne peut être établie. Le cas échéant, le Groupe

valorise l'investissement au coût d'acquisition. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et reclassées dans le compte de résultat lors de la vente de l'actif ou lorsque l'immobilisation financière doit subir une correction de valeur irréversible (« Impairment »). Les prêts octroyés sont enregistrés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Toutes les autres variations de la juste valeur des immobilisations financières sont comptabilisées dans les capitaux propres comme ajustements de la juste valeur et reportées dans le compte de résultat en cas de cession de l'actif.

f) Emprunts

Les emprunts sont reconnus initialement à leur juste valeur, corrigée des coûts de transaction directement imputables. Ensuite les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants ; tous les autres le sont dans les passifs courants.

2.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains, les bâtiments, les immeubles de placement, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les coûts de financement enregistrés durant la construction d'immobilisations corporelles sont imputés directement comme charges au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle

des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombres d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20 - 40
Immeubles de placement	20 - 40
Centrales de production	25 - 75
Réseaux de distribution d'électricité	15 - 40
Machines, équipements, installations et outillages	6 - 15
Véhicules	3 - 8
Equipements informatiques et logiciels	3 - 8

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur.

Les équipements en cours de réalisation sont immobilisés et amortis dans l'année de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est revue chaque fois que l'on relève un indice indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable. Le cas échéant, le Groupe enregistre une perte de valeur portant sur la différence.

Par valeur recouvrable, on entend la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs anticipés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par la société. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

2.7 PLAN DE PRÉVOYANCE

Les sociétés du Groupe versent des contributions, en conformité avec les exigences légales, à des institutions de prévoyance financées principalement jusqu'à fin 2005 selon le système de la primauté des prestations. Pour les plans en primauté de prestations, la charge de prévoyance est calculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle indépendante selon la méthode du coût unitaire projeté (« Projected unit credit method »).

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) dans le compte de résultat consolidé, en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore enregistrés.

Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs dont le Groupe dispose, par exemple sous la forme de remboursements du plan ou de diminutions des cotisations futures. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas enregistré au bilan mais fait l'objet d'une indication dans les notes.

L'écart actuariel résulte principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs du plan. L'écart actuariel excédant les 10% (corridor) de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs est imputé au compte de résultat en fonction de la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés assurés.

2.8 PROVISIONS

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par le management du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires

pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les passifs éventuels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement.

2.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par le fisc et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Aucun impôt différé n'a été calculé sur les différences d'évaluation des sociétés associées. Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure paraît probable.

2.10 ACTIONS PROPRES

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (en y ajoutant l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

2.11 CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes provenant de la vente d'électricité et de biens et services, après déduction de la TVA, des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix ainsi que des ducroires et pertes sur débiteurs. Les recettes sont

comptabilisées lors de la livraison de l'électricité, des services ou des biens. Les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 50% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année au cours du dernier trimestre.

Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture. L'estimation s'appuie sur les données historiques ajustées d'effets saisonniers et de l'augmentation de consommation moyenne annuelle.

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution a été clairement établi.

2.12 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Le Groupe est tenu, par le biais de sa filiale Société électrique Vevey-Montreux (SEVM), d'exploiter un service de transports publics appelé VMCV qui s'étend de Vevey à Villeneuve. Cette obligation découle de conventions signées avec les communes du district de Vevey. La SEVM prend en charge une partie du déficit de 3 lignes de bus et trolleybus, le déficit des autres activités du VMCV étant absorbé par les pouvoirs publics. En contrepartie, la SEVM bénéficie du monopole de la fourniture d'énergie électrique sur les territoires des communes ayant adhéré à ces conventions.

2.13 IMPÔTS

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

2.14 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action se calcule en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, CVE. Il est indiqué avant et après tous les effets potentiels de dilution.

2.15 PARTIES LIÉES

Sont considérées comme parties liées le canton de Vaud, les membres du conseil d'administration et les membres de la direction du Groupe. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions comparables à celles des clients qui satisfont les mêmes critères. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation des eaux.

2.16 DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés pour la période dans laquelle ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

2.17 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES PRIX D'APPROVISIONNEMENT DE L'ÉNERGIE

Exposition aux risques

Le Groupe est soumis aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, du risque de change et des taux d'intérêts ainsi que de la valeur de marché des liquidités investies. Le management surveille régulièrement ces risques.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés lorsque cela est opportun pour réduire les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie en rapport avec ces risques.

Le Groupe n'effectue pas de transactions financières pour lesquelles il existe au moment de l'échéance de la transaction un risque non calculé. Cela signifie que le Groupe ne procède pas à des transactions sans détenir les actifs et passifs sous-jacents. Seuls les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou futurs qui ont une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une couverture.

Risques liés aux prix d'approvisionnement de l'énergie

Le Groupe se trouve exposé aux fluctuations des prix du marché de l'électricité pour toute la quantité d'énergie qu'il ne produit pas lui-même, soit environ 80% des besoins totaux.

Dès lors, des contrats d'approvisionnement à long terme sont conclus avec des partenaires privilégiés

fixant les prix et volumes. Dans ce cadre, le Groupe est au bénéfice d'un contrat à long terme jusqu'en 2015. Ce contrat couvre environ 24% des besoins en énergie sur la base de la consommation 2005 ; s'y ajoute le droit d'achat mentionné à la note 23.

Pour le solde, le Groupe recourt à des techniques dites de «stress-testing» qui visent à évaluer le scénario du pire. Puis il fixe annuellement un prix maximum d'approvisionnement qu'il couvre sur l'«European Energy Exchange» (EEX) par des achats à terme qu'il optimise en profitant des variations des prix spot et à terme. Au vu de l'évolution des prix de l'énergie, le Groupe tend à couvrir la totalité des besoins prévisionnels à 24 mois.

Des outils de gestion mis à disposition par des sociétés partenaires permettent de réduire les risques de hausse du prix d'approvisionnement

Au 31 décembre 2005, l'exposition au risque de prix d'approvisionnement pour les 2 prochaines années était la suivante :

	2006	2007
Couverture contrats à long terme	55%	52%
Couverture achats à terme sur EEX	32%	39%
Autres	8%	8%
Non couvert	5%	1%
	100%	100%

Cette analyse de risque doit être effectuée conjointement avec l'évolution législative suisse qui prévoit une ouverture partielle à la libre concurrence à partir du 1^{er} juillet 2007 ou de 2008. Les décisions politiques y relatives devraient être entérinées au cours du 2^e semestre 2006. Notre évaluation du risque de prix privilégie le scénario de l'ouverture partielle au 1^{er} janvier 2008 à tous les acteurs consommant plus de 100'000 kWh/an.

Risques liés au taux de change

Ce risque est principalement généré par les achats d'énergie sur l'EEX qui se font exclusivement en Euros. Par conséquent, le Groupe a recours à des contrats de change à terme et d'options pour couvrir en tout temps

le 100% de ses engagements fermes en devises étrangères et 50% de ses cash flows estimés pour les 12 prochains mois conformément à sa politique interne de gestion de trésorerie.

Risques liés aux taux d'intérêts

Le Groupe n'est actuellement que très peu exposé à ce risque vu la faiblesse de son endettement.

Risques de contreparties

Le risque de crédit a trait au fait qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. Le Groupe est exposé aux risques de crédit résultant des instruments financiers tels que les disponibilités, les instruments financiers dérivés, les placements à terme et les créances résultant de livraisons et prestations. Le service de trésorerie du Groupe gère le risque de crédit en investissant les disponibilités et en acquérant des instruments financiers en conformité avec la politique et le règlement de trésorerie du Groupe. Au vu du nombre élevé de ses clients, et de leur répartition géographique (essentiellement en Suisse), le Groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédits significatifs. Bien que faibles, ces risques sont couverts par une provision adéquate des créances douteuses.

Le risque de liquidité résulte du fait que certaines contreparties pourraient ne pas remplir leurs obligations en raison d'un manque de liquidité ou de la perturbation des marchés. Ce risque est géré en investissant uniquement auprès d'établissements financiers sélectionnés selon des critères stricts.

Il n'y a pas d'autres risques significatifs qui ne soient pas couverts par des assurances ou des provisions.

2.18 ÉLÉMENTS CRITIQUES D'ÉVALUATION

Les estimations et les hypothèses de travail sont continuellement évaluées et s'appuient sur l'expérience et d'autres facteurs tels la probabilité que certains événements se produisent compte tenu des circonstances.

a) Facteurs susceptibles d'influencer le résultat

L'introduction probable de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité («LApEl») va modifier profondément le paysage juridique du marché électrique

suisse ce qui va inévitablement influencer le cadre de travail des sociétés actives dans ce domaine. L'incertitude actuelle liée à l'ampleur des réformes ne permet pas d'évaluer raisonnablement cet impact.

b) Evolution du prix de l'énergie

Bien que l'essentiel des besoins en énergie du Groupe soit couvert par des contrats d'approvisionnement, une augmentation du prix d'achat de l'énergie pourrait avoir des conséquences significatives en cas de baisse non planifiée de notre propre production ainsi qu'en cas de conditions climatiques extrêmes.

c) Reprise de correction de valeur FGB

En 2003, le Groupe a enregistré un « Impairment » de CHF 39.5 millions sur ce groupe d'actifs. Cette évaluation repose sur des hypothèses en relation avec des coûts importants non planifiés de maintenance à réaliser probablement entre 2006 et 2008 ainsi que sur un niveau moyen du prix de l'électricité applicable à cette unité génératrice de trésorerie.

La situation haussière du prix de l'électricité sur le marché EEX nous a amenés à revoir les hypothèses de travail qui nous avaient conduits à l'enregistrement de cette correction de valeur en 2003. Le management est d'avis que cette hausse est d'origine structurelle. Dès lors, un niveau de prix élevé se maintiendra aussi longtemps que les anticipations de production et de consommation européennes ne sont pas fondamentalement modifiées. La revue de ces hypothèses conduit à une reprise de correction de valeur de CHF 16.5 millions pour la société FGB.

CHF '000	2005	2004
NOTE 3 CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Chiffre d'affaires d'énergie	413 699	417 357
Autres ventes et produits	46 297	38 757
Contributions des pouvoirs publics (VMCV, voir la note 2.12)	5 874	5 047
Propres prestations activées	17 207	18 255
Variation du croire et pertes sur débiteurs	(981)	776
Total du chiffre d'affaires net	482 096	480 192
NOTE 4 ACHATS D'ÉNERGIE, MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS		
Achats d'énergie	154 229	125 694
Concessions et redevances	24 400	25 692
Autres achats	10 985	5 491
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	189 614	156 877

Les redevances sont versées, sur base de conventions, aux cantons et communes, soit pour l'utilisation du sol (liées à la distribution), soit pour le turbinage des eaux (liées à la production).

NOTE 5 CHARGES DE PERSONNEL

Salaires et traitements	70 493	73 770
Charges sociales et de prévoyance	16 048	25 710
Dissolution du découvert selon IAS19	–	(2 553)
Autres charges de personnel	4 314	4 717
Total des charges de personnel	90 855	101 644

En 2004, une charge à payer de CHF 8 millions a été comptabilisée pour couvrir le découvert du plan de prévoyance multi-employeurs. En 2005, un plan d'assainissement a été mis en place. Il s'avère finalement que le montant nécessaire pour réaliser ce plan s'élève à CHF 2.7 millions. L'excédent de CHF 5.3 millions a été porté en diminution des charges sociales de l'exercice 2005.

Dans le cadre du changement de régime de la Caisse de pensions, un montant de CHF 5 millions a été comptabilisé à charge de l'exercice 2005.

Le Groupe a opté pour un changement de régime de la Caisse de pensions avec effet au 1^{er} janvier 2006. Dès cette date, le plan principal en primauté de prestations sera transformé en un plan en primauté de cotisations.

CHF '000	2005	2004
NOTE 6 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges diverses	42 228	38 773
Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	(1 238)	(903)
Provision pour contrats onéreux (voir la note 21)	(1 308)	1 308
Total des autres charges d'exploitation	39 682	39 178
NOTE 7 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Amortissements (voir la note 15)	44 612	45 911
Contributions des pouvoirs publics (VMCV, voir la note 2.12)	(1 896)	(1 983)
Total des amortissements des immobilisations corporelles	42 716	43 928
NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER NET		
Intérêts reçus	1 602	1 622
Dividendes encaissés	315	352
Produits sur titres	380	1 913
Gains sur ventes de titres	26	–
Gains de change	733	–
Abandon de créance	–	3 333
Annulation actualisation prêt EOS	7 504	–
Actualisation des provisions (voir la note 21)	1 204	–
Variation de la juste valeur des instruments financiers	392	–
Produits financiers divers	154	817
Total des produits financiers	12 310	8 037
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(3 817)	(4 285)
Pertes de change	(46)	–
Pertes sur titres	(130)	–
Effets de l'actualisation	–	(4 107)
Frais bancaires, commissions et autres	(795)	(1 155)
Total des charges financières	(4 788)	(9 547)
Résultat financier net	7 522	(1 510)

La position « annulation actualisation » résulte de la conversion du prêt sans intérêt d'EOS (voir la note 17). Cet emprunt était évalué à sa juste valeur, juste valeur qui prenait en compte un remboursement en 2011.

CHF '000	2005	2004
NOTE 9 IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		
Bénéfice avant impôts	152 774	149 544
Charges pour impôts courants sur le résultat	25 401	23 561
Charges pour impôts différés	2 768	4 789
Total des charges pour impôts sur le bénéfice	28 169	28 350
Analyse du taux d'imposition:		
Les principales divergences entre le taux moyen pondéré et le taux d'imposition effectif se présentent de la manière suivante:		
Taux d'imposition moyen pondéré applicable (en %)	20.80	20.69
Effets des sociétés mises en équivalence (en %)	-1.16	-1.72
Effets des revenus imposés à taux réduits ou non imposés (en %)	-2.10	0.00
Effets des provisions imposées (en %)	0.00	-0.02
Effets dus aux exercices antérieurs (en %)	0.90	0.00
Taux d'imposition effectif	18.44	18.95

Le taux d'imposition moyen applicable est calculé en fonction des résultats avant impôts de toutes les sociétés du Groupe (voir la note 22).

La diminution du taux moyen pondéré applicable provient principalement des revenus de dividendes intragroupes reçus par la société mère. Ces dividendes sont partiellement exonérés de l'impôt sur le bénéfice.

NOTE 10 BÉNÉFICE PAR ACTION (BPA)

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribué aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice et qui exclut le nombre moyen d'actions propres détenues par le Groupe.

Bénéfice par action:

Bénéfice net attribué aux actionnaires de la société mère	116 208	118 508
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 100 826	1 105 977
Bénéfice par action (en CHF)	105.56	107.15

Il n'existe aucun autre élément qui puisse effectivement ou potentiellement diluer les bénéfices.

NOTE 11 TITRES, DÉPÔTS À TERME ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Obligations négociables	6 394	–
Bons de caisse	4 950	–
Total titres de placement	11 344	–
Dépôts à terme avec échéance supérieure à 90 jours	–	67 000
Instruments financiers dérivés	392	–
Total titres de placement et instruments financiers dérivés	11 736	67 000

Instruments financiers dérivés:

CHF '000	Montant des contrats		Juste valeur positive	
	2005	2004	2005	2004
Contrats de change à terme	103 809	-	392	-

Les opérations de change à terme concernent uniquement des transactions en Euros.

CHF '000	2005	2004
NOTE 12 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS		
Créances résultant de livraisons et prestations	90 958	94 343
Energie livrée non facturée	42 924	36 791
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	133 882	131 134
Provision pour créances douteuses	(3 483)	(2 716)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	130 399	128 418

Mouvement de la provision pour créances douteuses:

Solde au 1^{er} janvier	(2 716)	(4 590)
Dotation à la provision pour créances douteuses	(2 017)	(1 490)
Utilisation de la provision pour créances douteuses	1 117	669
Reprise de la provision pour créances douteuses	133	2 695
Solde au 31 décembre	(3 483)	(2 716)

NOTE 13 AUTRES ACTIFS COURANTS

Charges payées d'avance et produits à recevoir	9 514	3 692
Créances diverses et actifs circulants divers	2 502	2 692
Immeubles destinés à la vente	1 893	1 893
Avantages et prestations sociales payés d'avance	2 085	1 798
Impôts préalables, impôts anticipés et autres impôts récupérables	770	353
Total des autres actifs circulants	16 764	10 428

Au cours de l'exercice 2004, il a été décidé de vendre certains immeubles de placement. Ceux-ci ont été évalués au plus bas entre la valeur nette de réalisation et le coût. Un amortissement complémentaire de CHF 1 million a été comptabilisé lors du transfert de ces immeubles dans la rubrique «immeubles destinés à la vente». Bien que ces immeubles soient destinés à la vente depuis plus de 12 mois, ils font l'objet d'une attention particulière afin d'être réalisés dans les meilleurs délais. La vente de ces immeubles a été confiée à des courtiers immobiliers.

NOTE 14 ACTIONS EN CIRCULATION

	01.01.2004	Mouvements 2004	31.12.2004	Mouvements 2005	31.12.2005
Nombre d'actions					
Nombre total d'actions	1 140 000	–	1 140 000	–	1 140 000
Actions propres détenues par le Groupe	(28 174)	(11 000)	(39 174)	–	(39 174)
Actions en circulation	1 111 826	(11 000)	1 100 826	–	1 100 826

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CHF '000	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobi- lisations corporelles	Cons- tructions en cours	Total
Coûts d'acquisition:						
Solde au 1^{er} janvier 2004	108 602	262 950	954 691	137 980	1 557	1 465 780
Acquisitions - transferts	232	4 184	12 087	4 741	25 348	46 592
Désinvestissements	(2 927)	(2 107)	(8 334)	(9 963)		(23 331)
Changement d'affectation	(3 041)					(3 041)
Solde au 31 décembre 2004	102 866	265 027	958 444	132 758	26 905	1 486 000
Acquisitions - transferts	375	86	37 132	3 532	11 305	52 430
Désinvestissements	(70)	(168)	(9 642)	(1 386)		(11 266)
Solde au 31 décembre 2005	103 171	264 945	985 934	134 904	38 210	1 527 164

Amortissements cumulés:

Solde au 1^{er} janvier 2004	42 855	151 489	500 218	56 524	1 557	752 643
Amortissements de l'exercice	3 936	5 910	26 705	9 360		45 911
Désinvestissements	(2 672)	(1 515)	(6 896)	(7 564)		(18 647)
Changement d'affectation	(1 148)					(1 148)
Solde au 31 décembre 2004	42 971	155 884	520 027	58 320	1 557	778 759
Amortissements de l'exercice	2 952	4 352	27 576	8 109	1 623	44 612
Désinvestissements	(2)	(165)	(8 133)	(1 133)		(9 433)
Reprise de valeur		(16 500)				(16 500)
Solde au 31 décembre 2005	45 921	143 751	539 470	65 296	3 180	797 438

Valeur comptable nette:

Au 31 décembre 2004	59 895	109 143	438 417	74 438	25 348	707 241
Au 31 décembre 2005	57 250	121 374	446 464	69 608	35 030	729 726

Correction / reprise de valeur:

En 2003, une analyse de certains actifs de FGB a conduit à l'enregistrement d'une perte de valeur. La valeur recouvrable déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie était égale à zéro. La correction de valeur comptabilisée par le compte de résultat s'est élevée à CHF 39.5 millions. Au cours de l'exercice 2005, les prix de vente de l'électricité sur le marché ont sensiblement augmenté. Suite à cette augmentation, les hypothèses ayant conduit à une correction de valeur en 2003 ont dû être revues.

Les hypothèses clés utilisées pour les projections de flux futurs de trésorerie sont :

- Prix de vente de l'énergie : basé sur les « Futures » de la bourse de l'énergie (EEX).
- Taux de change : € 1 = CHF 1.55.
- Les flux futurs sont projetés sur une période de 5 ans.
- Taux d'actualisation : 8%.
- Montant estimé des travaux de confortement du barrage conformément à une étude établie en mars 2006 par un bureau d'ingénieurs spécialisé : CHF 30 millions.
- Les estimations de production d'énergie sont basées sur la moyenne historique multiannuelle de production.

L'estimation des travaux de confortement du barrage ainsi que l'estimation du prix de vente de l'énergie ont une influence significative sur les flux futurs de trésorerie.

Sur la base des hypothèses de calcul indiquées ci-dessus, la valeur recouvrable de FGB est estimée à CHF 16.5 millions. Une reprise de valeur du même montant est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice 2005.

CHF '000	2005	2004
Les terrains et bâtiments comprennent les terrains et immeubles de placement suivants :		
Coûts d'acquisition:		
Solde au 1^{er} janvier	6 668	12 572
Désinvestissements	–	(2 863)
Changements d'affectation		(3 041)
Solde au 31 décembre	6 668	6 668
Amortissements cumulés:		
Solde au 1^{er} janvier	1 122	4 618
Amortissements de l'exercice	295	224
Désinvestissements	–	(2 672)
Changement d'affectation	–	(1 048)
Solde au 31 décembre	1 417	1 122
Valeur comptable nette:		
Au 31 décembre	5 251	5 546

Les immeubles de placements sont évalués selon la méthode du coût.

Leur valeur estimée par le Groupe est de CHF 7.1 millions (2004: CHF 7.3 millions). Cette estimation s'appuie sur des indications du marché pour des objets similaires. Il n'y a pas eu d'évaluation reposant sur une expertise réalisée par un professionnel de l'immobilier. Les revenus locatifs des immeubles de placement se montent à CHF 0.4 million (2004: CHF 0.5 million) et les charges directes correspondantes s'élèvent à CHF 0.36 million (2004: CHF 0.41 million). Il n'y a pas d'engagements significatifs non réalisables sur les investissements immobiliers.

Valeurs assurées des immobilisations corporelles	835 652	875 548
---	----------------	----------------

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Le Groupe détient les participations significatives suivantes dans des sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de mise en équivalence :

CHF '000	Valeur au bilan		Effet sur le compte de résultat	
	2005	2004	2005	2004
EOS Holding SA	435 817	362 848	9 292	12 911
FMHL SA	29 164	29 164	–	–
FMA (voir les notes 2.2 et 28)	6 254	–	524	–
Divers	2 787	3 407	(293)	(422)
Total	474 022	395 419	9 523	12 489

Le tableau ci-dessous illustre de manière résumée la situation agrégée des sociétés associées :

CHF '000	2005	2004
Part dans les revenus des sociétés associées:		
Chiffre d'affaires net, agrégé	1 443 833	1 110 571
Bénéfice net, agrégé	33 928	44 152
Part au bénéfice net des sociétés associées	9 523	12 489
Part dans les bilans des sociétés associées:		
Actifs courants	481 354	450 606
Actifs non courants	2 078 856	1 879 261
Passifs courants	(230 596)	(138 365)
Passifs non courants	(709 313)	(849 533)
Actifs nets, agrégés	1 620 301	1 341 969
Part aux capitaux propres des sociétés associées	474 022	395 419

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables.

L'augmentation de la valeur au bilan de la participation EOS Holding SA est principalement due à la conversion du prêt sans intérêts mentionnée à la note 17.

La valeur au bilan de la société EOS Holding SA est influencée à la hausse par la variation de la juste valeur des instruments financiers détenus par cette société associée et comptabilisée directement dans les fonds propres.

Bien que détenant 35.7% de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA), le Groupe a renoncé à consolider cette entité selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe n'est pas représenté au conseil d'administration de SEFA et ne participe à aucune décision stratégique de cette société dont celle concernant la politique de distribution de bénéfice.

Acquisition de parts de Forces Motrices de l'Avançon (FMA):

Le 16 septembre 2005, le Groupe a acquis 6.49% de parts supplémentaires dans FMA pour CHF 1.7 million. Cette société non cotée est active dans le domaine de la distribution et production d'électricité. La juste valeur des actifs identifiables de FMA à la date d'acquisition est la suivante :

CHF '000	Juste valeur	Valeur comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 838	9 132
Clients	5 907	5 612
Autres actifs courants	786	286
Immobilisations corporelles	13 109	7 789
Autres actifs non courants	100	305
Total des actifs	29 740	23 124
Fourisseurs	3 438	3 438
Autres passifs courants	588	588
Provisions	–	9 623
Impôts différés	3 763	–
Total des passifs	7 789	13 649
Juste valeur de l'actif net	21 951	9 475
Part du Groupe	5 730	

Le coût d'acquisition des titres FMA correspond à la part du Groupe dans l'actif net de cette société, par conséquent aucun goodwill n'a été enregistré. La société est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dès le 16 septembre 2005, date à laquelle le Groupe a une influence notable dans FMA. La contribution de FMA au résultat net 2005 du Groupe est de CHF 0.5 million.

CHF '000	2005	2004
NOTE 17 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations financières diverses	17 435	18 183
Prêts aux sociétés associées	2 530	41 018
Prêts à des tiers	320	–
Comptes bloqués	1 971	2 709
Total des autres immobilisations financières	22 256	61 910

Participations financières diverses:

Les participations financières diverses sont évaluées à leur juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base de l'EBITDA des différentes sociétés auquel est appliqué un facteur multiplicateur correspondant aux normes de leur secteur d'activité. Les ajustements de la juste valeur des participations diverses sont comptabilisés directement par les fonds propres. La société FMA figurant initialement dans les participations financières diverses est dès le mois de septembre 2005 consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'ajustement de valeur des participations financières comptabilisé directement par les fonds propres est de CHF 3.5 millions avant impôt différé.

Prêts aux sociétés associées:

En 2002, dans le cadre du plan de restructuration financière d'EOS, Romande Énergie a signé un accord de prêt de CHF 45.1 millions en faveur de cette société. Ce prêt d'une durée maximale de 10 ans ne portait pas intérêts. En septembre 2005 ce prêt a été converti en capital-actions. Le solde représente une créance au taux fixe de 3% contre la société FMHL dont l'échéance est fixée au 12 mars 2009.

Comptes bloqués:

Les comptes bloqués correspondent à des liquidités réservées aux activités du VMCV pour la couverture des déficits courants et le financement des investissements de matériel roulant (voir aussi la note 2.12).

CHF '000	2005	2004
NOTE 18 EMPRUNTS		
Emprunts par obligations	–	4 000
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	85 000	85 000
Emprunts auprès de sociétés associées	1 250	917
Emprunts (VMCV)	672	784
Emprunts remboursables (VMCV)	26 944	27 793
Emprunts conditionnellement remboursables (VMCV)	16 022	16 543
Autres engagements financiers à long terme	4 682	4 942
Total des emprunts	134 570	139 979
Part à court terme des emprunts	(250)	(4 000)
Total des emprunts à long terme	134 320	135 979

Le taux d'intérêt moyen hors emprunts VMCV est de 4.12% en 2005 contre 4.15% en 2004. En incluant les emprunts VMCV, le taux est de 2.78% en 2005 contre 2.81% en 2004.

La répartition par échéance est la suivante:

2005	–	4 000
2006	250	250
2007	60 667	60 917
2008	–	–
2009	–	–
2010	333	–
au-delà	73 320	74 812
Total des emprunts	134 570	139 979
Limites de crédits:		
Crédits utilisés	3 050	6 058
Crédits non utilisés	64 150	67 142
Total des limites de crédits	67 200	73 200

Les bons de caisse et les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les emprunts (VMCV) sont garantis par l'Etat de Vaud et les communes vaudoises.

Pour les emprunts du VMCV, l'Office fédéral des transports (OFT) détermine si et dans quelle mesure ces subventions conditionnellement remboursables doivent être remboursées à la Confédération et au canton de Vaud.

CHF '000	2005	2004
NOTE 19 AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		
Comptes de régulation passifs	51 862	33 793
Salaires et autres charges sociales dus	16 998	23 280
Ristournes à payer aux communes	14 743	15 165
Marchandises et services consommés non facturés	4 589	12 933
Subventions reçues d'avance, net (VMCV, voir la note 2.12)	7 867	6 288
Dépôts de garantie	3 209	3 958
TVA, impôts anticipés et autres impôts dus	4 256	3 874
Divers	2 216	5 233
Total des autres engagements à court terme	105 740	104 524

NOTE 20 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

La plupart des collaborateurs sont couverts par un plan de prévoyance suivant le régime de prestations définies. Les engagements ainsi que les capitaux y relatifs sont revus chaque année par des actuaires indépendants. Toutefois, une partie des collaborateurs du Groupe sont affiliés auprès d'une caisse multi-employeurs. Cette caisse est dans l'impossibilité de communiquer les indications nécessaires pour analyser la situation financière de ce plan. Par conséquent, ce plan est traité comme un plan en primauté de cotisations. Les actifs du plan de prévoyance en primauté de prestations sont évalués à leur juste valeur. La situation financière du plan de prévoyance est résumée ci-après.

**COMPTES CONSOLIDÉS DU
GROUPE CVE-ROMANDE ÉNERGIE**
Annexe aux comptes consolidés

La situation du plan de prévoyance se présente comme suit :

CHF '000	2005	2004
Engagements de prévoyance:		
Début d'exercice	455 599	433 871
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	7 568	6 426
Intérêts sur engagements de prévoyance futurs	15 561	15 844
Cotisations des employés	3 603	3 555
Prestations versées	(24 875)	(22 000)
Pertes actuarielles	11 498	1 978
Pertes dues aux changements d'hypothèses	–	15 925
Engagements de prévoyance en fin d'exercice	468 954	455 599
Actifs du plan de prévoyance à la valeur de marché:		
Début d'exercice	413 181	395 599
Cotisations de l'employeur	11 570	6 475
Cotisations des employés	3 603	3 555
Prestations versées	(24 875)	(22 000)
Produits escomptés sur la fortune de prévoyance	20 362	
Gains actuariels	49 748	
Rendement de la fortune	70 110	29 552
Actifs du plan de prévoyance à la valeur du marché en fin d'exercice	473 589	413 181
Découvert/(surplus) net de prévoyance, non saisi en fin d'exercice	(4 635)	42 418
Pertes actuarielles non comptabilisées	(6 448)	(44 698)
Solde actif selon IAS 19.58b	11 083	2 280
(Actif)/passif net au bilan	–	–

CHF '000	2005	2004
La variation du passif net et des montants se trouvant au bilan se compose comme suit :		
Solde au 1^{er} janvier	-	1 374
Cotisations de l'employeur	(11 570)	(6 475)
Charges nettes comptabilisées durant l'exercice dans les charges de personnel	11 570	5 101
(Actif)/Passif net au 31 décembre	-	-

Ci-dessous, le résumé des montants enregistrés dans les comptes annuels du Groupe en relation avec le plan de prévoyance à régime de prestations prédéfinies :

Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	7 568	6 426
Intérêts sur engagements de prévoyance futurs	15 561	15 844
Produits escomptés sur la fortune de prévoyance	(20 362)	(19 449)
Total des charges nettes de prévoyance	2 767	2 821
Charges résultant de 19.58b	8 803	2 280
Charges de prévoyance reconnues dans le compte de résultat	11 570	5 101

Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des charges et produits en 2005 et 2004 sont les suivantes :

En %

Taux d'actualisation	3.00	3.75
Indexation des salaires	2.50	3.00
Taux de rendement de la fortune	5.00	5.00
Taux d'inflation	1.50	2.00
Taux d'adaptation des rentes	0.50	0.60

CHF '000

NOTE 21 PROVISIONS

OIBT	7 707	7 316
Provision pour contrats onéreux	-	1 308
Total des provisions	7 707	8 624
Part à court terme des provisions	(910)	(4 177)
Total des provisions à long terme	6 797	4 447

Provision OIBT:

L'ordonnance sur les installations basse tension (OIBT) est entrée en vigueur en 2002. Elle prescrit que les contrôles qui auraient dû être effectués avant son entrée en vigueur sont à faire aux frais des exploitants de réseaux. Les dispositions transitoires de l'OIBT fixent un délai pour rattraper les contrôles en retard et prévoient de faire payer aux exploitants de réseaux les contrôles qui n'auraient pas été réalisés dans les délais. Une nouvelle estimation des coûts relatifs aux travaux de contrôle a été effectuée dans le courant 2005. Le coût individuel des travaux de contrôle a dû être revu à la hausse. Un complément de provision de CHF 2.7 millions est comptabilisé à charge de l'exercice 2005. Compte tenu des effets d'actualisation, l'effet sur les charges 2005 est de CHF 1.5 million.

Initialement, les travaux auraient dû être réalisés d'ici fin 2007. Toutefois, au vu du nombre de contrôles à effectuer et des ressources à disposition, la fin des travaux est estimée pour fin 2015. L'évolution des directives d'application relatives à ces travaux de contrôle a permis de diminuer le taux de risque utilisé pour l'actualisation de cette provision. Le taux d'actualisation utilisé est de 3.9% contre 5% en 2004.

CHF '000	2005	2004
Cette provision a évolué de la manière suivante au cours des exercices 2005 et 2004 :		
Solde au 1^{er} janvier	7 316	8 148
Reprise de provisions	–	(1 078)
Ajustement suite à nouvelle estimation	2 754	–
Effet d'actualisation	(1 204)	–
Utilisation	(1 159)	246
Solde au 31 décembre	7 707	7 316

Provision pour contrats onéreux:

La provision pour contrats onéreux de CHF 1.3 million constituée en 2004 est annulée en 2005 suite à la résiliation des contrats concernés. Il n'existe plus de contrats qui engendreraient une insuffisance d'avantages économiques futurs liés à la livraison d'énergie.

NOTE 22 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés inscrits au passif du bilan se rapportent aux éléments suivants :

Créances résultant de livraisons et prestations	9 769	7 855
Autres actifs circulants	368	301
Immobilisations corporelles	120 431	120 221
Participations	16 166	21 149
Provisions et autres engagements	4 745	(497)
Total des passifs d'impôts différés, net	151 479	149 029

**NOTE 23 AUTRES ENGAGEMENTS FUTURS, ENGAGEMENTS
CONDITIONNELS ET ACTIFS ÉVENTUELS**

Autres engagements futurs:

Engagements futurs sur contrats de location	259	545
--	------------	------------

Dans le cadre de son activité, Romande Énergie a conclu divers engagements à long terme, d'approvisionnement et de vente d'énergie.

Droit d'achat:

Dans le cadre des conventions avec EOS, le Groupe aura la possibilité, dès le 1^{er} octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS, pour des quantités prédéfinies inférieures à 20% de sa consommation annuelle, à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui ne naîtra qu'au moment de l'exercice du droit et qui s'éteindra uniquement par la livraison physique d'électricité. Il s'agit dès lors d'un droit futur d'achat d'énergie dont l'exercice dépendra des conditions du marché au moment où le droit pourra être exercé. Comme il n'est pas possible de déterminer si le Groupe fera usage de son droit ni à quelles conditions il sera exercé, aucune valorisation de ce droit n'a été enregistrée dans les états financiers.

CHF '000	2005	2004
NOTE 24 RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Salaires de la direction octroyés au cours de l'exercice	2 208	2 101
Charges sociales de la direction	526	417
Total rémunération de la direction	2 734	2 518
Total rémunération du conseil d'administration	627	620

NOTE 25 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

Parties liées	Ventes aux parties liées CHF '000	Achats aux parties liées CHF '000	Montants dus par les parties liées CHF '000	Montants dus aux parties liées CHF '000
Entités avec influence notable sur le Groupe				
2005	3 002	9 159	219	4 014
2004	3 379	2 096	–	1 905
Sociétés associées				
2005	22 980	143 489	7 419	2 187
2004	7 353	103 451	44 582	917
Principaux dirigeants				
2005	181	1 001	16	18
2004	188	857	–	41

Les taxes et impôts versés au canton de Vaud ont été exclus de l'information relative aux parties liées.

Sont considérés comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère CVE.

CHF '000	2005	2004
NOTE 26 VARIATION DE L'ACTIF CIRCULANT ET AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	(2 748)	(7 251)
Variation des fournisseurs	15 758	12 136
Variation d'autres actifs courants, d'autres passifs courants et d'autres éléments des activités opérationnelles	2 490	7 194
Total de la variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles	15 500	12 079
NOTE 27 PRINCIPAUX COURS DE CHANGE		
Cours de change utilisés en fin d'année:		
1 Euro	1.556	1.544
1 USD	1.314	1.132
Cours de change mensuels moyens utilisés pour le compte de résultat et le flux de trésorerie consolidés:		
1 Euro	1.547	1.558
1 USD	1.242	1.259

NOTE 28 FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Filiale, siège	Activités principales	Capital-actions CHF '000	Participations en %	
			2005	2004
Filiales:				
Romande Énergie SA, Montreux	E	72 300	100.00	100.00
Société électrique Vevey-Montreux, Montreux (SEVM)	E, T	40 000	66.35	66.35
Société électrique du Bas-Valais, Vouvry (SEBV)	E	15 000	65.00	65.00
Société des forces motrices du Grand-St-Bernard, Bourg-St-Pierre	E	20 000	75.00	75.00
Effitec SA, Morges	I	200	100.00	100.00
Sociétés associées:				
EOS Holding SA ¹⁾	D	324 000	28.72	28.72
Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL), Château-d'Oex	E	70 000	41.14	41.14
Forces Motrices de l'Avançon (FMA), Bex ²⁾	E	7 095	26.19	19.70
Sitel SA, Morges	C	20 850	33.33	33.33
Cisel Informatique SA, Matran	N	1 200	40.00	40.00
neo technologies SA, Lausanne ³⁾	N	2 000	48.89	48.89

Activités principales:

E	Production et distribution d'énergie	C	Télécommunications
T	Transports publics	D	Détention de participations
I	Contrôle d'installations	N	Travaux de nature informatique

Toutes les sociétés du Groupe établissent leurs états financiers au 31 décembre.

- 1) Au mois d'octobre 2005, la société EOS Holding SA a augmenté son capital-actions de CHF 155 millions par compensation de créances. Les quotes-parts des actionnaires dans la société n'ont pas été modifiées par cette augmentation.
- 2) Achat en septembre 2005 de 1 520 actions portant ainsi la participation du Groupe de 19.7% à 26.2%. A partir de cette date, la société FMA est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode de mise en équivalence.
- 3) Création en janvier 2004 de la société neo technologies SA en collaboration avec d'autres acteurs du secteur énergétique. Le capital de CHF 2 millions est entièrement libéré pour moitié par apport de trésorerie et pour moitié par apport en nature.

NOTE 29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les comptes consolidés du Groupe CVE-Romande Énergie ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 30 mars 2005. Un dividende de CHF 15.- par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à environ CHF 16.5 millions.

SOCIÉTÉ MÈRE: COMPTES ANNUELS
de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE)







■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 1B
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Compagnie Vaudoise d'Electricité SA, Morges

Lausanne, le 31 mars 2006

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexe, pages 91 à 95) de la Compagnie Vaudoise d'Electricité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert fiduciaire diplômé
(responsable du mandat)

Serge Clément
Expert-comptable diplômé

COMPTES ANNUELS DE LA CVE

Compte de résultat

CHF '000	2005	2004
Produits:		
Loyers et produits divers	2 622	2 629
Propres prestations activées	17	13
Total des produits	2 639	2 642
Charges opérationnelles:		
Frais de personnel	(31)	(39)
Frais d'exploitation	(211)	(202)
Frais généraux d'administration	(633)	(702)
Amortissements	(1 420)	(1 413)
Résultat opérationnel	344	286
Charges financières	(2 699)	(1 924)
Produits financiers	103 218	10 157
Résultat avant impôts	100 863	8 519
Impôts sur le bénéfice	(74)	509
Bénéfice net de l'exercice	100 789	9 028

COMPTES ANNUELS DE LA CVE

Bilan

CHF '000	31.12.2005	31.12.2004
ACTIFS		
Actifs courants:		
Liquidités	337	247
Titres	1 422	1 422
Comptes courants avec les sociétés apparentées	57 348	6 670
Autres actifs circulants	644	223
Total des actifs courants	59 751	8 562
Actifs non courants:		
Immobilisations corporelles	18 918	19 960
Immobilisations financières	135 160	97 991
Total des actifs non courants	154 078	117 951
Total des actifs	213 829	126 513
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants:		
Engagements résultant de livraisons et prestations	92	–
Autres engagements à court terme	1 363	1 459
Dettes d'impôts courants	579	485
Total des passifs courants	2 034	1 944
Passifs non courants:		
Emprunts à long terme	45 000	45 000
Provisions pour risques et charges	2 800	2 800
Total des passifs non courants	47 800	47 800
Total des passifs	49 834	49 744
Capitaux propres:		
Capital-actions	28 500	28 500
Réserve générale	819	319
Réserve pour actions propres	15 268	15 268
Bénéfice au bilan:		
Report de l'exercice précédent	18 619	
Bénéfice net de l'exercice	100 789	
Bénéfice au bilan	119 408	32 682
Total des capitaux propres	163 995	76 769
Total des passifs et des capitaux propres	213 829	126 513

1. PRINCIPALES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (PARTICIPATIONS)

	Capital-actions au 31.12.2005 CHF '000	Participation en %	Capital-actions au 31.12.2004 CHF '000	Participation en %
Romande Énergie SA, Montreux ¹⁾	72 300	96.62	72 300	96.62
Sitel SA, Morges ²⁾	20 850	33.33	20 850	33.33
Cisel Informatique SA ³⁾	1 200	39.75	1 200	40.00

Buts:

- 1) Production et distribution d'énergie
- 2) Télécommunications
- 3) Travaux de nature informatique

Les filiales et les autres participations sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite d'une correction appropriée dans le cas d'une réduction permanente de valeur.

2. EMPRUNTS

CHF '000			2005	2004
Taux	Durée	Échéance		
4.00%	1997 - 2007	23.05.2007	20 000	20 000
4.375%	2001 - 2011	28.03.2011	25 000	25 000
Total des emprunts			45 000	45 000

COMPTES ANNUELS DE LA CVE

Annexe aux comptes annuels

3. ACTIONS PROPRES

	31.12.2005		31.12.2004	
	Nombre d'actions	CHF '000	Nombre d'actions	CHF '000
Titres détenus par la CVE:				
Etat au début de l'exercice	9 765	1 572	9 765	1 572
Etat au 31 décembre	9 765	1 572	9 765	1 572
Titres détenus par Romande Énergie SA:				
Etat au début de l'exercice	29 409	13 696	18 409	2 110
Achats	–	–	11 000	11 586
Etat au 31 décembre	29 409	13 696	29 409	13 696
Total actions propres	39 174		39 174	
Réserve pour actions propres		15 268		15 268

4. CAPITAL AUTORISÉ

CHF 10.125 millions par émission d'au maximum 405 000 actions au porteur de CHF 25.- chacune, jusqu'au 7 juin 2007.

5. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

	Capital-actions au 31.12.2005 en %	Capital-actions au 31.12.2004 en %
Etat de Vaud	36.14	36.14
Les communes vaudoises	21.33	23.93
Aare-Tessin AG für Elektrizität	10.00	10.00
Groupe E	5.48	4.61

6. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

CHF '000	2005	2004
Valeurs d'assurance immobilière	30 342	30 342

7. ENGAGEMENTS DIVERS

Cautionnement solidaire en faveur de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne des sociétés Romande Énergie SA et Compagnie vaudoise d'électricité. Ligne de crédit de CHF 40 millions non utilisée au 31.12.2005.

COMPTES ANNUELS DE LA CVE

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

CHF '000	31.12.2005
Report de l'exercice précédent	18 502
Dividende retenu sur actions propres (art. 659 a I CO)	117
Bénéfice net de l'exercice	100 789
Montant à disposition de l'assemblée générale	119 408
Dividende de CHF 15.- par action	17 100
Attribution à la réserve générale	5 039
Solde à nouveau	97 269
Total	119 408

Au nom du conseil d'administration:

Le président, Marc-Henri Chaudet

Le secrétaire, Olivier Rapin

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CVE	Compagnie vaudoise d'électricité SA
EBIT	Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings before interest and taxes)
EOS	Groupe EOS
FGB	Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard
FMHL	Forces Motrices Hongrin-Léman SA
IFRS	Normes Comptables Internationales (International Financial Reporting Standards)
RE	Romande Énergie SA
SEBV	Société électrique du Bas-Valais
SEVM	Société électrique Vevey-Montreux
VMCV	Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve

Remerciements

Nous remercions vivement les personnes qui ont accepté de laisser entrer l'œil de nos photographes dans leur intérieur.

Impressum

Conception et réalisation DELACRÉTAZ & ASSOCIÉS, Lausanne

Photographie ViNi-photographie, Virginie Otth et Nicolas Lieber

Photolithographie et impression IRL, Lausanne



Contact

Groupe CVE-Romande Énergie SA
Rue de Lausanne 53
Case postale
CH-1110 Morges 1
Tél. +41 21 802 91 11
Fax +41 21 802 95 95
www.cve.ch

Relations investisseurs

René Lauckner
Tél. +41 21 802 95 24
Fax +41 21 802 95 18
rene.lauckner@romande-energie.ch

Responsable communication

Daniel Herrera
Tél. +41 21 802 95 67
Fax +41 21 802 97 11
daniel.herrera@romande-energie.ch